Lyon 1er
19 rue de la Martinière , place Gabriel-Rambaud

Halles de la Martinière

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69003089
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2006
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : halle
Appellation : de la Martinière

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, AI, 123

Historique

Un projet de marché est envisagé dès 1810 par le Conseil municipal. Il est formalisé en 1836 par Louis Dardel, architecte de la ville, qui établit à terme un projet constitué de deux halles symétriques. Son devis est approuvé le 21 décembre 1836. L’adjudication est remportée en octobre 1837 par le maître-maçon Pierre Legrand. Le projet, qui prévoyait un achèvement pour le 24 octobre 1838, prend du retard suite à divers aléas et la couverture n’est toujours pas terminée en décembre 1838. Trente ans plus tard, en 1869, Tony Desjardins, architecte en chef de la ville, estime qu’une restauration générale du marché est impérative. Elle est exécutée en 1870 par l’entrepreneur Boisset. Mais le 10 décembre 1873, la halle sud est détruite par un incendie. Elle est reconstruite dès 1874, sur les plans d’Abraham Hirsch, avant d’être à nouveau détruite en 1903 pour permettre l’élargissement de la rue de la Martinière.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 3e quart 19e siècle
Dates : 1838 (daté par source, daté par travaux historiques)
Auteur(s) de l'oeuvre : René Dardel (architecte communal, attribution par source), Desjardins (architecte communal, attribution par source), Abraham Hirsch (architecte communal, attribution par source)

Description

Les deux halles, symétriques, sont construites sur un plan rectangulaire. Des colonnes en pierre de Crussol à chapiteau toscan portent un toit à longs pans et croupes couvert de tuiles mécaniques plates. La charpente est en sapin. La fermeture d´avant-toit est soutenue par des modillons de bois avec ornements en forme de patère aux quatre angles. Les entrecolonnements fermés, à l´origine, de murs-bahut surmontés de grilles couleur olive très foncée sont clos par des cloisons en béton depuis les années 1960. La partie centrale est couronnée d´un lanterneau couvert en zinc ; la structure de ce lanterneau est soutenue à l´intérieur par des colonnettes en fonte tandis qu´à l´extérieur de courts piliers supportent le lanterneau lui-même, autrefois ouvert et aujourd´hui fermé d´abat-vent. Le devis d'août 1838 concernant les barrières en fer à établir entre les colonnes précise l'utilisation de fer carré, de fer rond, de fer fondu et de fer battu, et que les grilles seront peintes à l'huile à deux couches couleur olive très foncée.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; pierre de taille

Matériau(x) de couverture : tuile plate mécanique, zinc en couverture
Plan : plan rectangulaire régulier
Élévations extérieures : élévation ordonnancée
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; croupe ; lanterneau

Décor

Techniques : fonderie
Représentations : panier ; fruit
Précision sur les représentations :

Les colonnes en fonte soutenant le lanterneau ont des chapiteaux ornés de paniers chargés de fruits

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété de la commune

Historique des halles de la Martinière

Dès 1810, le Conseil municipal envisage d'établir un marché dans une partie de l'ancien jardin du couvent des Augustins. En 1833, un projet de marché couvert est avancé. Un premier projet de bâtiment unique datant de 1836 et dû à l´architecte de la Ville, René Dardel, est documenté. Situé dans la partie sud de l'actuelle place Gabriel-Rambaud, il est parallèle à la galerie nord de l'ancien cloître des Augustins ; un espace réservé aux chevaux et aux voitures est ménagé dans l'angle sud-est de la place ; des poteaux en chêne établis sur des dés en pierre supportent une charpente légère en lattis de planches et tuiles creuses. Tant aux yeux du Conseil municipal qu´à ceux du Conseil des Bâtiments civils, le plan est trop simple et s´inscrit dans un environnement confiné. A la fin de l´année 1836, Dardel dessine deux bâtiments, dépourvus de grilles, et donc largement ouverts sur la rue. Le Conseil des Bâtiments civils argumente qu´un marché couvert doit être fermé pour en assurer la bonne gestion et le dissocier clairement de la voie publique. Dardel présente un troisième projet comprenant deux ailes prévues en pierre. Dardel s'inspire de l'architecture antique grecque. Le programme stipule que les entrepreneurs sont tenus d´employer le sable le plus fin pour les enduits et les crépissages, des moellons de Couzon, de la chaux de pierre de Saint-Germain pour le béton, des lattes de chêne pour les plafonds et des tuiles creuses de la meilleure qualité de Bourgogne. L´aile nord est plus petite que l´aile sud.
Le devis du 21 décembre 1836 est approuvé par le maire Martin le 19 janvier, par le préfet du Rhône le 6 février 1837 et par le Conseil des Bâtiments civils en juillet ; l'adjudication a lieu en octobre 1837 : c'est le maître-maçon Pierre Legrand, domicilié 6 place des Jacobins, qui l'emporte. En septembre, la Ville décide d´ouvrir des rues de 7 mètres de largeur autour du marché. Les fondations sont commencées en novembre. Chacun des bâtiments, désormais symétriques, mesure 13,40 m sur 40. L´ensemble compte 112 cases de boutiques, divisées en 3 classes louables à partir de septembre 1839. Les entrecolonnements sont fermés par des murs-bahut surmontés de grilles après coup, le Conseil municipal ayant eu du mal à se ranger à l'avis du Conseil des Bâtiments civils (le cahier des charges ne date que du 20 décembre 1838, Dazon, 7 rue Penthièvre étant adjudicateur). Dans le devis d'août 1838, il est précisé que les grilles seront peintes à l'huile à deux couches couleur olive très foncée. La pierre de taille prédomine. L´entrepreneur adjudicataire demande la permission en décembre 1837 d´employer la pierre de Crussol près Valence, des difficultés empêchant la fourniture de pierre de Villebois demandée dans le devis de décembre 1836. La charpente, en sapin des forêts du Bugey, compte 23 fermes. « La toiture de la halle repose (...) sur une corniche moulurée en bois et zinc avec console en bois », peinte « dans un ton qui imite la couleur de la pierre de chouin ». Les colonnettes en fonte sont réservées à l´intérieur de l´édifice. Octobre 1838 : les colonnes en fonte sont mentionnées pour la première fois. Le 18 février 1839, Pierre Legrand obtient 4 francs par cent kilo de plus pour les cannelures des colonnettes. L'architecte Dardel, n'étant pas satisfait de la qualité des pierres de Tournus livrées pour le dallage des halles, fait appel à l'entrepreneur Chometton pour établir une aire en bitume dans chaque halle (octobre 1838 puis août 1839). En décembre 1838, alors que le marché devait être achevé depuis le 24 octobre, il manque les trois-quarts de la couverture en zinc, le ferblantier étant en rupture de stock. Pour se couvrir, la mairie de Lyon envoie une sommation à Pierre Legrand par acte d'huissier. En janvier 1839, Villard, marchand de fontes moulées, est chargé de fournir 8 chasse-roues en fonte scellées dans des allèges en pierre de choin. En mai 1839, la soumission de Millet est acceptée pour l'établissement des stalles en chêne et sapin. En 1841, 288 chardons en fer, bien aiguisés et tranchants, sont installés pour boucher les vides qui existent entre les colonnes et le grilles du marché et par lesquels les enfants s'introduisent. Chaque chardon pèse un kilo.
Dans chacune des halles, l´intersection des allées est-ouest et nord-sud est marquée par une fontaine surmontée d´une réplique en bronze du *Mercure* de Jean de Bologne, fournie par Richard, fondeur, 15 rue des Trois-Bornes à Paris. Dans la main droite, Mercure tient un flambeau dont la flamme, alimentée par le gaz de ville, éclaire l´intérieur du marché. Deux têtes de lion placées sur les faces nord et sud du piédestal crachent de l´eau dans des coquilles en bronze, selon un modèle établi pour les fontaines de la ville. Le béton des aqueducs et des fontaines doit être composé d'un tiers de chaux vive de Vaise et deux tiers de gravier de Saône et la maçonnerie de moellons de Couzon ; les caniveaux sont prévus

en pierre de Villebois, les dalles autour de la fontaine en pierre de Choin, le socle en pierre de choin du gros banc et le piédestal en pierre de Crussol.
En 1853, il est décidé que l'espace compris entre les 3 entrecolonnements à l'ouest du marché nord sera affecté au débit de la viande à la criée. Le préfet Vaïsse attache le plus grand prix à l'achèvement rapide des travaux notamment à l'approche de Noël. En 1857, le même avise la population que le marché au beurre, aux œufs et à la volaille de la Martinière s'ouvrira tous les jours à 7 heures et que le marché à la criée pour le gibier ouvrira les dimanche, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 8 heures. Des latrines publiques sont installées en 1867. En 1869, le hangar de la volaille vivante, accolé au sud de la halle méridionale est attesté.
A cette date, l'architecte en chef de la Ville Desjardins estime qu'une restauration générale du marché est impérative (il précise que les colonnes en fonte doivent recevoir plusieurs couches de peinture). Elle est exécutée en 1870 par l'entrepreneur Boisset qui utilise des tuiles de Montchanin et du zinc pour la couverture, de la pierre de Villebois pour les caniveaux et les bassins des fontaines ; la corniche extérieure est peinte à l'huile à 3 couches, les 2 *Mercures* sont grattés à vif et vernis au copal, les mascarons des fontaines sont bronzés et les portes peintes en faux marbre ; le joug de la cloche est mentionné.
Le 10 décembre 1873, l'aile sud est détruite par un incendie. Elle est reconstruite à l'identique dès 1874 alors qu'Abraham Hirsch, architecte de la Ville, aurait souhaité substituer la charpente en bois par une charpente en fer afin d'assurer une plus grande sécurité au bâtiment. Les travaux sont terminés le 26 septembre par C. Gancel Jeune, entrepreneur de charpente. Grâce aux instances judiciaires menées contre la Ville par les locataires du marché afin d'obtenir des dédommagements pour les marchandises perdues, on sait que les approvisionneurs étaient domiciliés à Lyon (à proximité du marché ou dans un autre quartier), dans l'Ain, en Saône-et-Loire, dans la Loire, etc. Parmi eux, on comptait des marchands de fromages et un cafetier. Les coquetiers fournissaient beurre, œufs, oies, poulets, dindes, lapins. En 1873, un certain Buguazet souhaite louer deux emplacements pour installer des bachots et vendre des poissons d'eau douce.
La halle sud est à nouveau détruite en 1903 pour permettre l'élargissement de la rue de la Martinière. Le 17 mars, le Conseil municipal accorde les matériaux à l'entreprise Dagand d'Aix-les-Bains. L'attestation d'achèvement des travaux date du 30 août. La même année, la mairie demande de préciser "dans le cahier des charges de la démolition de la halle sud du marché de la Martinière une clause réservant à la Ville la propriété de la statue de Mercure qui s'y trouve" ; le maire décide de l'installer dans le passage de l'Argue où l'on en trouve une réplique aujourd'hui.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Halles et marchés : halle de la Martinière. 1836-1902**
  AC Lyon. 470 WP 029. **Halles et marchés : halle de la Martinière. Construction, incendie, réparations : traités, devis, affiches, cahiers des charges, rapports, délibérations, mandats de paiement, acte de vente, arrêtés, délibération du conseil municipal, documents juridictionnels, plans, procès-verbaux d'adjudication**, 1836-1902
  AC Lyon : 470WP029

- **Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction de deux fontaines et de deux aqueducs, 1838**
  AC Lyon. 470 WP 029. **Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction de deux fontaines et de deux aqueducs à établir dans chacune des parties du marché couvert de la Martinière.** Dardel Lyon, le 5 juin 1838
  AC Lyon : 470WP029

Documents figurés

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874**
  République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

Bibliographie

- **CHUZEVILLE, S. Du bourg Saint-Vincent au quartier de la Martinière. 1998**

CHUZEVILLE, Sylvain. **Du bourg Saint-Vincent au quartier de la Martinière**. Lyon : Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1998. 127 p. ; 23 cm.
p. 19, 24, 54, 65-71, 118, 120

Annexe 1

Conseil municipal. Séance du 20 avril 1837

Mairie de la Ville de Lyon. Conseil municipal. Séance du 20 avril 1837. Marché couvert à construire sur la place de la Martinière : maintien de la délibération prise par le Conseil municipal dans sa séance du 19 janvier 1837.
AC Lyon. 470 WP 029.
Présents M. Martin Cristophe (sic), maire, Président du Conseil, M. Durand, secrétaire, MM Pons, Guérin, Morel, Bruyas, Martin-Cabaret, Guerre, Coulet, Mennet, Tissot, Nepple, Chinard, Martin Pierre Paul, Faure, Rambaud, Coudere, Malmazet, Reyre Dubost, Coron, Capelin.
M. Rambaud, au nom de la Commission des objets d´intérêt public, fait un rapport verbal sur les renseignements demandés par le Conseil des bâtiments civils et les modifications que ce Conseil croyait devoir apporter à la construction du marché de la Martinière ; il conclut à ce que le projet de marché soit maintenu, tel qu´il a été précédemment adopté.
(...) Le Conseil municipal de la Ville de Lyon (...) arrête :
1° le projet de marché couvert à construire sur la place de la Martinière, est maintenu tel qu´il a été adopté dans la séance du Conseil municipal du 19 janvier 1837
2° Le rapport de M. Le Maire sera transcrit à la suite de la présente délibération et transmis à l´autorité supérieure en réponse aux observations contenues dans le travail lu au Conseil des bâtiments civils par M. Rohants [ou z] le 20 février 1837
Teneur du rapport de M. Le Maire ayant pour objet la délibération qui précède
Messieurs,
Monsieur le Préfet vient de me communiquer avec une lettre de M. le Ministre de l´Intérieur les observations présentées par le Conseil des bâtiments civils, sur le projet d´un marché couvert à construire sur la place de la Martinière. Le Conseil tout en reconnaissant que le projet lui paraît bien conçu sous le rapport de la disposition et de la construction, annonce qu´il laisse beaucoup à désirer en ce qui concerne la circulation ; (...)
Je transcris ici le rapport dans son entier :
« Les rues du pourtour sont trop étroites et l´étranglement à l´angle gauche serait certainement une cause d´accidens (sic). L´emplacement réservé aux voitures et aux chevaux serait évidemment trop petit, surtout en raison de sa forme triangulaire. Cependant il n´est pas possible d´agrandir l´espace. On déclare que cet emplacement est le seul dont on puisse disposer. Il faut donc pour remédier au grand défaut du peu de largeur de la voie publique, examiner s´il n´y aurait pas moyen de réduire la surface bâtie ; je crois que c´est possible. Cette surface est de 1600 m, et ne contient que 132 cases. Dans une surface de 1300 m, on peut trouver 164 cases, en leur donnant comme dans tous nos marchés de Paris 2m sur 2m, et aux passages 2m de largeur, au lieu de faire des cases de 2m75 et 3m sur 2 et des passages de 1.50. En supprimant la rue du milieu, et en en faisant qu´un corps de marché, on aurait au pourtour des rues de 9.00 au lieu de 5.50.
Le marché étant tout couvert sur les côtés et par une grande toiture dans son milieu, il serait aéré autant qu´on peut le désirer, et mieux que dans le projet en raison de la largeur des rues.
Quant à la dépense portée dans le devis à 89 000 f, elle serait plutôt au-dessous qu´au-dessus de cette somme, puisque sa surface serait réduite de plus d´un sixième et que le développement des murs de face ne serait que de 144m au lieu de 250.
Mais dans ce devis, on n´a pas compris la fermeture du marché par une grille ou par des persiennes, et cependant elle me paraît indispensable, surtout en raison du peu de largeur des rues pour empêcher les marchandes d´étaler en dehors. Nous avons cette expérience à Paris, et il a été constaté qu´il était impossible de maintenir convenablement l´ordre et la circulation autour des marchés couverts, comme ceux des innocens (sic), de la marrée (?), des Prouvaires (?) et St-Honoré, tandis que jamais la circulation n´était entravée autour des marchés fermés, tels que ceux de St-Martin, de St-Germain, des Carmes, des Blancs Manteaux, etc. Je crois donc qu´il faudrait ajouter au devis une fermeture générale, et dans ce cas la dépense de deux corps de bâtiment serait bien supérieure à celle d´un seul corps, puisque le développement de cette grille serait de 250 au lieu de 144.
Par une autre considération, on pourrait insister pour la réunion des deux corps ; la rue projetée entre les deux bâtiments n´a que 7 m ; les étalages le réduiront encore ; il ne faut donc pas en faire une rue de grande communication entre deux quartiers et cela est d´autant plus utile qu´il ne paraît pas que cette communication existe aujourd´hui ; de plus en établissant la circulation autour du marché, on rend les places des marchandes plus égales ; on donne de la valeur au terrein (sic) et aux droits de vue que la Ville veut vendre ; si au contraire la circulation a lieu par le milieu les rues de pourtour ne donneront que peu de valeur à ces terreins, et elles deviendraient des cloaques.

Dans la délibération du Conseil municipal, on voit qu´un des membres avait proposé de faire une charpente en fer et des caves : ces deux propositions ont été rejetées par le conseil, le fer sous le rapport de l´économie, et les caves comme inutiles.
Le fer présente peut-être quelques avantages sur le bois, mais ils ne me paraissent pas de nature à l´emporter sur la grande économie qui doit résulter de l´emploi du bois, qui dans le devis n´est évalué qu´à 65 f le mètre cube.
Quant aux caves, on en a fait sous quelques marchés à Paris, non seulement elles sont inutiles, mais on peut dire qu´elles sont nuisibles, et deviennent des foyers d´infection, en même temps qu´une retraite pour les rats. Ces rats sont un fléau des marchés, et on ne saurait trop prendre de précautions pour s´en préserver.
Indépendamment des ravages qu´ils font dans les marchandises, ils ruinent les bâtiments, et détruisent surtout le pavé. Leurs dégradations dans les abattoirs ont été poussées au point d´occuper sérieusement l´administration de Paris.
A ce sujet, je ferais observer que le dallage du marché projeté est en pierre posée sur une couche de mortier de 0,04 d´épaisseur. Je crois qu´il y aurait une véritable économie à faire poser les pierres sur un béton de 0.25 à 0.30 d´épaisseur ; on ôterait aux rats la possibilité de se réfugier sous le dallage dont on assurerait la solidité.
Je remarque encore dans les élévations que le sol du marché est plus élevé que celui des rues de deux marches, je crois que ces marches occasionneraient des accidens (sic) et n´auraient aucun avantage ; il suffit d´élever le sol des marchés suffisamment pour que l´écoulement des eaux se fasse bien.
Mon avis est donc qu´avant d´approuver le projet, les observations qui précèdent soient communiquées aux autorités de Lyon si le conseil les adopte, parce qu´il y a peut-être des motifs que nous ignorons pour maintenir ce projet avec la division en deux bâtiments ; mais dans ce cas, il faut que le conseil municipal s´attende à des sacrifices qui lui seront encore demandés pour la clôture du marché et l´élargissement futur des rues. Malheureusement il ne serait plus temps d´élargir celle du Milieu. Signé de Rohantz »
Vous voyez, Messieurs, que les observations du Conseil des Bâtiments civils portent principalement
1° sur le peu de largeur des rues du pourtour du marché et le peu de surface de l´emplacement réservé pour le stationnement des voitures.
2° sur la convenance de ne faire qu´un corps de marché au lieu de deux, en supprimant la rue de la Martinière ;
3° sur l´élévation du sol du marché qui se trouve supérieure à celle de la rue.
(...)
Voici, Messieurs, la réponse que l´administration peut faire aux observations qui précèdent. Les rues du pourtour seraient effectivement trop étroites, si elles devaient servir à la circulation publique, il pourrait en résulter, ainsi que le dit M. le Rapporteur, de fréquens (sic) accidens ; mais, ces rues ne serviront en quelque sorte que d´invétison au Marché ; elles ont pour but de l´isoler des constructions voisines, de l´aérer et de recevoir et faire écouler les eaux des toitures. Les employés des marchés pourront seuls y entrer librement.
En ce qui concerne le terrein réservé pour l´attache des bêtes de somme le Conseil municipal ne s´est pas dissimulé que sa superficie était peu considérable, mais il a pensé et il pense encore, qu´il pourra remplir l´objet de sa destination, parce que les chevaux et voitures qui arriveront au marché couvert ne seront pas en grand nombre. Les marchands forains stationnent sur les marchés des quais, vendent à la hâte leurs denrées et retournent à la campagne. Le marché couvert sera principalement habité par les marchands sédentaires ; les transports se feront presque tous à bras ou à dos d´âne, et les bêtes de somme pourront être attachés dans l´espace triangulaire et même dans les rues du pourtour. Car les murs des maisons de ceinture ne sont pas et ne seront jamais ouvertes au rez-de-chaussée ; l´intention de la Ville étant de vendre seulement le droit d´ouvrir des fenêtres.
Enfin, la masse marquée A au plan et même celle marquée B pourraient, si cela paraissait indispensable, servir à augmenter l´espace destiné à l´attache des bêtes de somme, lorsque le marché couvert aura été mis en activité, et l´expérience de quelques mois fera juger à l´administration ce qu´il convient de faire à cet égard.
Suppression de la rue de la Martinière
Le rapport du Conseil des Bâtiments civils semble admettre que cette rue n´est qu´un projet ; il n´en est pas ainsi ; la rue est ouverte depuis plus de deux ans ; elle forme l´unique communication un peu directe du quai St Benoit à la rue des Bouchers ; c´est pour obtenir ce résultat dont le projet primitif remonte à plus de 40 ans, que la Ville a acquis le jardin des Augustins au prix énorme de 550 000 f.
L´administration a fait démolir à la suite de procès des maisons construites sur le tracé de la rue de la Martinière ; des traités, des transactions ont eu lieu ente la Ville et divers propriétaires relativement à l´ouverture de cette rue ; la supprimer, ou même apporter aujourd´hui quelques entraves à la libre circulation, est absolument impossible.
Sa largeur ne peut non plus être augmentée ; cette largeur, fixée à 7 m, est égale dans toute l´étendue de la rue.
Quant aux grilles de fermeture du marché, elles n´ont pas été portées au devis, parce que le Conseil municipal désire d´abord faire l´expérience du marché couvert, il ajourne à dessein sa décision.
Ainsi que le désire le Conseil des Bâtiments civils, les marchands exposeront leurs denrées au dedans du marché, et les acheteurs circuleront dans l´intérieur par les passages indiqués au plan. Ces passages pourront être augmentés de largeur aux dépens des emplacements des cases signalées dans le rapport comme étant trop grandes. La vente ne s´opérant que dans l´intérieur du marché, les caves auront une valeur égale ; la voie publique et les invétisons resteront parfaitement libres et indépendantes. Il serait alors possible de ne fermer le marché que sur la rue de la Martinière et le retour ou passage qui conduit à la place de Sathonay. Dans ce cas le développement des grilles serait d´environ 80 m, et d´après

l´avis de l´architecte en chef de la Mairie, la dépense calculée à raison de 80 f le mètre courant s´élèverait à 6 400 f, compris les ferrures, gonds, enclaves et scellemens pour les grilles mobiles des ouvertures communiquant de la rue dans le marché. Enfin sur les rues d´invetison, de simples traverses en bois ou en fer, limiteraient l´arrière des cases de vente, que la différence de niveau avec la voie publique et les agencemens des marchands contribueraient aussi à fixer d´une manière positive.
Relativement au sol du marché, élevé de deux marches au-dessus de celui de la rue, on a agi ainsi, afin d´éviter l´humidité, et de pas être incommodé par les eaux qui circulent dans la rue de la Martinière, au moment où il survient de grandes averses.
Telles sont, Messieurs, les réponses qui me semblent devoir être faites aux observations présentées par le Conseil des Bâtiments civils sur notre projet de marché couvert ; elles sont basées sur des faits ignorés de ce Conseil.
(...)
Pour copie conforme, le Maire de Lyon C. Martin
Vu par nous préfet du Rhône, pour le préfet empêché, le conseiller de préfecture délégué. H (?) Vabi ?n

Annexe 2

Lettre de Pierre Legrand à M. le Maire, Lyon, le 7 décembre 1837

Lettre de Pierre Legrand à M. le Maire, Lyon, le 7 décembre 1837. AC Lyon. 470 WP 029.
Monsieur le Maire
Le soussigné Pierre Legrand entrepreneur du marché couvert de la place de la Martinière est obligé à son grand regret de vous déclarer qu´il lui est matériellement impossible de fournir en pierre de Villebois les colonnes du marché couvert dans les dimensions indiquées au devis de Mr l´architecte, il ne réclame pas contre les prix, tout minimes qu´ils sont, il est même disposé à faire tous les sacrifices possibles pour vous contenter et mener à bien son travail ; mais d´après ce qu´il vient de voir aux carrières il ne peut espérer avant un an obtenir des extracteurs des bancs d´épaisseur convenable pour ces colonnes, il a fait inutilement les offres les plus avantageuses, il y a impossibilité absolue. Il vient donc en conséquence vous prier de l´autoriser à faire la fourniture des colonnes et chapiteaux en pierre dure de Crussol près Valence. Cette pierre est magnifique ainsi qu´on en peut juger par les blocs qui viennent d´arriver pour le palais de Justice et qui font regretter à Monsieur le Préfet de ne l´avoir pas employée plutôt et uniquement ; cette pierre est sans mises délits et défauts elle permettra de faire les colonnes d´un seul bloc, enfin elle a beaucoup d´avantage sur la pierre de Villebois pour la beauté et la finesse de la taille. MM. les architectes du palais de Justice vous en rendront bon compte.
Le soussigné demanderait une augmentation de cent francs par colonne prix modique et qui serait encore loin de le désintéresser complètement.
Agréez Monsieur le Maire mes respects et soumission de votre très humble serviteur ?
Signé Legrand Pierre
L´architecte de la ville soussigné est convaincu de la vérité des faits avancés par le sieur Grand. Il désire vivement que le changement de pierre proposé pour les colonnes soit adopté par l´administration. Cependant il pense que l´indemnité de cent francs pour chaque colonne est un peu forte et pourrait être réduite à quatre-vingts francs.
Lyon, le 9 Xbre 1837,
signé Dardel
Approuvé C. Martin [maire de Lyon]
J´acquiesse (sic) aux conclusions du rapport de M. Dardel et m´engage à fournir les dites colonnes en pierre de Crussol avec leur chapiteau moyennant la somme de bonification pour chaque colonne sur le prix du devis primitif du marché couvert de la Martinière.
J´approuve, Lyon le 15 Xbre 1838,
Signé Legrand Pierre

Annexe 3

Rapport à Monsieur le Maire de la Ville de Lyon. Dardel, Lyon, le 27 juin 1838

Rapport à Monsieur le Maire de la Ville de Lyon. Dardel, Lyon, le 27 juin 1838. AC Lyon. 470 WP 029
L´entrepreneur du marché couvert, sur la place de la Martinière, vient d´y faire conduire les pierres formant les angles des bâtiments. Ces pierres sont tellement mal taillées et écornées, que le soussigné a cru devoir les refuser, malgré le besoin qu´a l´Administration de terminer promptement ce Monument.
Ce refus va nécessairement causer des retards dans le travail du Marché : mais comme c´est par la faute du sieur Legrand, et de ses fournisseurs qu´il aura lieu, il conviendrait de se mettre en mesure dès-à-présent, avec l´entrepreneur, en le prévenant judiciairement que le refus des pierres n´entraîne nullement un délai plus long que celui stipulé au

cahier des charges, qui accorde jusqu´au 24 octobre 1838, le temps expliqué ne devant, en aucun cas et pour quel motif que ce soit être dépassé.
Le soussigné prévient par écrit aujourd´hui cet entrepreneur du rapport qu´il a l´honneur de vous faire.
D´où
acte de l´huissier Jean Baptiste Anne Thimonnier auprès de Pierre Legrand (déclaration), 29 juin 1838. AC Lyon. 470 WP 029

Annexe 4

[copies de courriers de Dardel]

[copies de courriers de Dardel]. AC Lyon. 470 WP 029
4 juillet, à Mr Legrand.
Je vous prie, en posant vos tailles, de ne pas garnir les joints comme vous avez fait au socle : c´est inutile et fort laid, et ne sert qu´à dissimuler ou faire supposer des écornures. Les joints se garniront seulement à la fin : rien de si ridicule que ces emplâtres de mortier qui défigurent votre soubassement et que je vous prie d´enlever. On ne doit voir aucun mortier sur la taille. Mettez des cales très minces, et ne jointoyez qu´après ma visite. Couler l´intérieur du joint, en laissant les bords intacts.
10 juillet, à Mr Legrand.
Il est fort inutile de continuer votre travail, si vous voulez marcher comme vous avez commencé. L´angle posé est horrible. Les lits des pierres n´ont pas été entièrement corrigés ; ils ne sont dressés d´équerre avec les parements, ce qui nécessite beaucoup de cales d´inégales grosseurs : en outre, vous mettez ces cales beaucoup trop fortes ; elles font des joints trop grands et causent des ruptures dans les arêtes. Vos ouvriers poseurs sont négligents et maladroits : je vous prie de les changer, car leur besogne ne me satisfait pas, et vous attirerait des désagréments.
30 octobre, à Mr Legrand.
Je vous ai déjà prié plusieurs fois de faire le ragrément complet de votre marché couvert (bâtiment sud) de faire les joints en ciment dur, et de laver toutes les tailles : je vous prie d´y mettre du monde de suite, sans cela j´en mettrai à vos frais. Vos plate-bandes des soffites sur les colonnes qui devraient être bien dressées dessous, en dedans et dehors, sont loin d´être achevées ; il faut les régulariser de suite. Si ce travail cause des dégradations aux corniches en plâtre, les dommages seront à vos frais, car depuis longtemps j´ai demandé ce travail, prévoyant ce qui arrive.

Annexe 5

Rapport de Dardel au maire, Lyon le 24 octobre 1838

Rapport de Dardel au maire, Lyon le 24 octobre 1838. AC Lyon. 470 WP 029
Monsieur le Maire,
Le marché couvert devient la nuit un rendez-vous de mauvais sujets, qui y font toutes sortes de dégradations, et mêmes (sic) des vols, quand l´occasion s´en présente : ils renversent les échelles, coupent les cordages, grimpent par les colonnes de fonte [première mention de ces colonnes de fonte], sur les plafonds en plâtre qu´ils ont déjà enfoncés en plusieurs endroits. Le gardien du marché ne peut, dans l´obscurité, parvenir à les expulser ; il demande donc le placement d´un réverbère provisoire. Je crois que sa demande est fondée et lui aidera à éloigner les tapageurs nocturnes. Dans le jour, le public circule librement dans l´intérieur du marché, ce qui ne laisse pas de gêner les ouvriers et de causer des dommages graves aux arêtes des dalles en pierre de Choin, qui ne sont pas encore protégées par la garniture en bitume et qui sont écornées journellement par le frottement des souliers ferrés et des sabots des nombreux visiteurs. Il conviendrait donc encore de mettre des barricades provisoires autour du marché en attendant l´établissement des grilles en fer qui doivent l´entourer.

Annexe 6

Rapport de Dardel au maire de Lyon, 11 décembre 1838

Rapport de Dardel au maire de Lyon, 11 décembre 1838. AC Lyon. 470 WP 029.
Monsieur le Maire,
Les grosses constructions du marché couvert de la Martinière, qui devaient être terminées le 24 octobre dernier, d´après les conventions passées avec le sieur Legrand, entrepreneur adjudicataire dudit marché, n´ont été achevées que le 6 décembre courant. Un malheur arrivé à un bateau chargé de colonnes, qui a été submergé par le heurt d´un bateau à vapeur, a causé ce retard. Attendu le cas de force majeure, vous n´avez pas usé de rigueur envers l´entrepreneur ; mais pour le fait que je vais vous signaler, j´appelle toute votre sévérité ; bien qu´il ne soit pas non plus de la faute du sieur

Legrand, cependant, comme c´est lui qui, vis-à-vis de l´administration, est seul responsable, sauf son recours contre qui de droit, c´est lui qu´il convient de mettre en demeure dès ce jour.
Les charpentes et le lattis de toiture du corps de bâtiment formant l´aile septentrionale du Marché couvert, ont été terminés, comme je viens de le dire, le 6 décembre. A cette époque, il ne restait donc plus, pour mettre ce bâtiment entièrement à l´abri des neiges et pluies, qu´à placer la couverture en zinc. Attendu le mauvais temps qui pouvait interrompre le travail, j´ordonnai d´étendre à la hâte les feuilles de zinc, pour abriter provisoirement les charpentes, ce travail devant ensuite être refait avec soin au printemps.
Environ un quart de la surface de la toiture du bâtiment Nord a été exécuté selon ces ordres au 8 décembre ; depuis, le ferblantier m´a déclaré manquer de zinc, et être dans l´impossibilité d´en trouver à Lyon, par conséquent, de terminer la couverture. Cette négligence ne peut être tolérée, et appelle toute votre rigueur ; car, si le bâtiment supporte l´hiver en l´état, les lattis et charpentes des toitures, seront perdus. Il convient donc de demander une reconnaissance des lieux, par Mr le Juge de Paix, et d´ordonner d´urgence le doublage des toitures, par des planches-feuilles ou des tuiles : la plus grande diligence est nécessaire, parce que des neiges ou des pluies peuvent survenir, renvoyer fort loin ce travail, et causer de graves avaries. Je vous prie donc, Monsieur le Maire, de vouloir prendre le présent rapport en prompte et sérieuse considération.
D´où
acte de l´huissier Jean Baptiste Anne Thimonnier auprès de Pierre Legrand (sommation), 11 déc 1838. AC Lyon. 470 WP 029.

Annexe 7

Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction de deux fontaines et de deux aqueducs, Dardel, 1838

Devis estimatif de la dépense à faire pour la construction de deux fontaines et de deux aqueducs à établir dans chacune des parties du marché couvert de la Martinière. Dardel 1838 , 5 juin. Approuvé C. Martin [maire]. Vu et approuvé par nous, conseiller d´Etat, Préfet du Rhône, Lyon le 12 juin 1838, signature illisible [I. C. Rivet]
AC Lyon. 470 WP 029
Description.
Les fontaines seront surmontées de la statue en bronze de Jean de Bologne représentant Mercure : il tiendra dans sa main droite un flambeau dont la flamme fournie par le gaz, éclairera l´intérieur du marché : deux têtes de lion seront placées sur les faces nord et sud des piédestal : elles verseront un jet continuel dans des coquilles en bronze, dont le modèle a été fait pour les fontaines de la Ville : au moyen de deux aqueducs, les fontaines enverront leurs eaux dans les ruisseaux de la rue centrale qui traverse les deux corps de bâtiments formant le marché couvert.
1ere partie. Maçonnerie des aqueducs et des fontaines. Détail.
Béton composé d´un tiers de chaux vive de Vaise et deux tiers de gravier de Saône, éteinte par aspersion, corroyée à force de bras, une première fois sans addition d´eau, une seconde fois, avec addition de peu d´eau, enfin, une troisième, une quatrième fois, s´il est nécessaire, jusqu´à consistance de mortier ferme. (...)
Maçonnerie des aqueducs. Ils auront chacun 0,50 m de largeur : ils seront formés par deux murs latéraux en maçonnerie de forts moellons de Couzon, posés en bonne liaison : tous les deux mètres par chaque assise, il y en aura un qui fera gros de mur : tous les joints, tant verticaux qu´horizontaux, seront soigneusement garnis en bon mortier de chaux de Vaise, éteinte fraîchement et seulement pour les besoins de la journée, et de sable de Saône, bien pris et bien lavé. (...)
Caniveaux en pierre de Villebois proprement taillés et bouchardés (...) ; chaque morceau aura au moins deux mètres de long afin d´éviter la multiplicité des joints, qui seront tous faits en ciment romain.
Dalles en pierre de Choin, autour de la fontaine (...) se raccordant à l´appareil du dallage du marché ; proprement taillées et bouchardées sur le dessus et dans les joints (...)
Socle en pierre de choin du gros banc, sans aucun poil, délit, défaut ou écornures ; parfaitement taillée et bouchardée à la boucharde surfine, sur toutes les faces apparentes, percée et recreusée en bassin, pour l´écoulement des eaux, selon les profils et dessins qui seront donnés. Na : Cette pierre devra être taillée sur place.
Piedestal en pierre de Crussol près Valence, selon le dessin et les profils qui seront donnés : taillé et bouchardé avec le plus grand soin sur toutes les faces apparentes ; table rentrante graissée et polie : creusage ou évidement intérieur pour recevoir les tuyaux et robinets ; feuillures pour l´établissement d´une petite porte ; trous et percements, enclaves et scellements en plomb aux endroits qui seront indiqués.
A cause de la difficulté du transport, cette pierre devrait être taillée sur place ; cependant si l´entrepreneur trouvait plus convenable à ses intérêts de la faire tailler à Crussol même, il serait tenu pour éviter les écornures, de la faire soigneusement encaisser et garnir, comme ouvrage d´art fragile ; avant l´embarquement ou le chargement sur voiture, le moindre défaut devant la faire refuser, et pour s´assurer de l´exécution de cette condition et de l´état de la pierre à son arrivée, il ne devra déclouer l´encaissement qu´en présence de l´Architecte de la Ville.
Total pour la maçonnerie d´une fontaine et son aqueduc : 890 francs
Total pour deux : 1780

2e partie. Statue en bronze, coquille et têtes de lion en fonte.
Statue en bronze, dite le Mercure de Jean de Bologne, à établir au-dessus de la fontaine. Cette figure se trouve à Paris, chez les marchands de bronze ; son prix est d´environ six cents francs. Sa hauteur de deux mètres. La convenance du prix, des proportions et du sujet, lui ont fait donner la préférence sur toute autre déjà existante. Il n´a pas été question d´en faire une ad hoc, ce serait beaucoup trop coûteux.
Y compris emballage, transport, pose, enclaves et scellements au plomb, ?, estimée : 850 francs
Coquille en fonte poids 70 kilo 63 f
Deux têtes de lion. Poids supposé, 50 kilo 45 f
Frais de modèle 40 f
Total pour une fontaine 1090 francs
Total de la dépense pour les statues, coquilles et têtes de lion des deux fontaines : 2180 f
Total : 3960 f
Pour éviter des lenteurs, et les désagréments qui résultent toujours de la présence de deux entrepreneurs sur un même chantier, la première partie du devis serait confiée au sieur Grand, entrepreneur adjudicataire du marché couvert. La deuxième partie serait traitée de gré à gré avec un marchand de Paris et un fondeur de cette ville.

Annexe 8

Pièces concernant Dardel

Dossier bleu, rassemblant plusieurs pièces concernant Dardel. AC Lyon. 470 WP 029
Sur une feuille volante épinglée, ns, nd : « Mercure en fonte ou en cuivre à volonté, faire l´observation de ne point mettre de caducée dans la main, et tenir le bras creux et laisser une ouverture à la tête du vent sous le pied (?) pour laisser passage au gaz qui sortira à la place du caducée par un bec que l´on ajustera à Lyon.
Chez M. Ducel J.J. fils rue des Quatre-Fils n° 22 à Paris
Ou chez M. Calla ?, faubourg Poissonnière n° 92 à Paris.
Sur une feuille volante épinglée : lettre [à Dardel] de M. Richard, 3 Xbre 1838.
Monsieur,
Monsieur Richard, me charge de vous demander quel diamètre aura le tube de b[p ?]lomb qui passera dans les figues des Mercures pour conduire le gaze (sic). (...) 15 rue des Trois-Bornes, Paris
Au revers : lettre de M. Dardel à M. Richard, fondeur, rue des Trois-Bornes n° 15 Paris. Monsieur,
Tous les jours, Monsieur le Maire me demande, et nous attendons avec impatience les deux Mercure en bronze qui doivent être placés au marché couvert de la Martinière. Je vous prie donc, en mon [sic : rien : nom ?] particulier, de nous faire arriver ces deux statues le plutôt (sic) possible. J´ai l´honneur de vous saluer.
21 mars 1839. Rapport. Les architectes de la ville soussignés ont l´honneur d´exposer à Monsieur le Maire, qu´avant de refaire le pavé de la rue de la Martinière entre les deux corps du marché couvert, il serait convenable de faire placer les tuyaux de conduite pour l´éclairage au gaz, dont le placement ultérieur dégraderait la chaussée du nouveau pavé : les tuyaux en plomb, pour s´embrancher sur ceux en fonte de la conduite, sont déjà posés, ainsi que les tuyaux de conduite d´eau pour les deux fontaines. D´après ce qu´a dit le directeur de la compagnie de l´éclairage au gaz, les soussignés ont l´espoir que cette compagnie prendrait l´engagement d´éclairer gratuitement le marché couvert par deux forts becs, tenus par les statues de Mercure, si on leur accordait l´autorisation de brancher toute la longueur de la rue de la Martinière, cette rue n´étant pas comprise dans celles qu´ils ont été autorisés à brancher.

Annexe 9

Lettre de M. Currat, propriétaire, demeurant quai Saint-Vincent 48, à Monsieur le Sénateur, Lyon le 22 juin 1867

Lettre de M. Currat, propriétaire, demeurant quai Saint-Vincent 48, à Monsieur le Sénateur, Lyon le 22 juin 1867. AC Lyon. 470 WP 029.
Monsieur le Sénateur,
Le soussigné, propriétaire dans le quartier avoisinant le marché de la Martinière, tant en son nom qu´en celui de divers propriétaires de la rue Hypolite-Flandrin (sic), dont il est le mandataire, a l´honneur de vous exposer ce qui suit :
Le prolongement qui vient d´être effectué de la rue Hypolite-Flandrin jusqu´à la rue d´Algérie, a été un grand bienfait pour ce quartier ; il facilite aux piétons et aux voitures l´accès de ce marché en faisant cesser du côté de la rue des Augustins un tournant gené (sic) qui était une cause d´accidens multiples.
Les propriétaires de cette rue avaient maintes fois sollicité cette ouverture ; heureux de la devoir à votre administration ils vous présentent leurs respectueux remerciements.

Enhardis par la bienveillance avec laquelle votre administration accueille toute demande ayant trait à l´intérêt public et général de la ville, ils prennent a liberté de vous signaler deux améliorations importantes dont la réalisation contribuerait à la régénération de ce quartier et dont voici l´exposé sommaire :
Dans ce moment où il est question à Lyon de la création de marchés publics, ils appellent votre attention sur la nécessité qu´il y aurait de donner de l´extension au marché de la Martinière ; ce marché est de la plus grande utilité à cette partie nord de la ville de Lyon ; il est l´un des plus fréquentés, se trouvant à la portée de la nombreuse population, soit bourgeoise, soit ouvrière, qui habite le quartier des terreaux, celui du Jardin des plantes, des capucins et autres limitrophes ; son établissement a été un bienfait, mais à certains jours de marché, le défaut d´espace se fait vivement sentir ; toutefois l´espace qui lui manque pourrait lui être donné par la Ville en acquérant deux maisons qui bornent ce marché du côté de l´Et (?) midi et qui le sépare de la rue Flandrin ; l´emplacement occupé par ces deux immeubles donnerait à ce marché un prolongement très profitable, et la ville n´y perdrait rien, car elle retirerait de la partie du marché ainsi prolongée des redevances égales, au moins, si ce n´est supérieures, à l´intérêt du capital qu´elle y aurait consacré.
La deuxième amélioration qu´ils signalent à votre attention est celle-ci, et sa réalisation pourrait aussi permettre de donner au marché l´espace qui lui manque, et voici comment :
L´établissement appelé l´école de la Martinière est évidemment renfermé dans un espace trop étroit eu égard à la population actuelle de la Ville de Lyon ; suffisant il y a 40 [ans], il ne l´est plus aujourd´hui ; d´un autre côté cette institution a depuis longtems la volonté d´appeler les enfants du sexe féminin à participer aux bienfaits de l´instruction professionnelle qu´elle donne et dont les garçons ont jusqu´ici seuls profité ; en cela elle se conformera d´ailleurs aux intentions de son fondateur, le bienfaisant major général Martin ; ce dernier dans son testament a effectivement désigné pour participer à ses bienfaits, les enfans des deux sexes de sa ville natale, et l´académie de Lyon, devenue, quant à ses intentions pieuses, son exécutrice testamentaire, a exprimé le même désir.
Une extension au local de cet établissement étant nécessaire, l´administration qui le dirige, pourrait la trouver, en s´entendant avec l´administration municipale, par l´acquisition qu´il ferait de deux immeubles qui bornent l´école de la Martinière du côté du midi sur la rue des Augustins et de quatre ou cinq immeubles qui la bornent à l´est du côté de la rue Hypolite Flandrin ; ces immeubles ne sont plus, quant à leur valeur vénale, d´une grande importance ; démolis ils pourraient fournir une certaine quantité de bons matériaux qui pourraient être utilisés et leur démolition donnerait à la Martinière l´espace, l´air et la lumière qui lui manquent, en lui permettant de s´étendre jusqu´à la limite de l´alignement fixé par les arrêtés municipaux sur les rues hypolite Flandrin et des Augustins et de faire prendre à ses bâtiments face sur ces deux rues ; de cette manière l´école aurait une large place pour ses élèves actuels et pourrait établir une école distincte, mais tout à fait séparée, pour les jeunes filles avec une sortie également séparée, tout en maintenant dans un même local le personnel et les éléments de l´instruction à donner aux enfans des deux sexes.
Cette combinaison permettrait à la Ville de donner de suite aux rues Hypolite Flandrin et des Augustins une largeur en rapport avec la circulation actuelle ; et dans cette même combinaison il se pourrait que la Ville y trouva encore de l´espace pour aggrandir (sic) le marché de la Martinière ; car si l´école de ce nom trouvait dans l´emplacement des immeubles acquis, un espace plus que suffisant à ses besoins, qui l´empêcherait de céder à la ville la partie nord de son local contigue au marché.
De cette manière l´école de la Martinière présenterait un local digne de ce nom et que défigurent les maisons qui l´enceignent.
L´école de la Martinière trouverait pour la réalisation de ce projet, un appui certain dans le conseil municipal, et obtiendrait certainement pour ajouter à ses propres ressources, des allocations en argent soit de la Ville de Lyon, soit du gouvernement de Sa Majesté l´Empereur, si favorable à l´établissement des écoles professionnelles.
Telles sont Monsieur le Sénateur, les demandes que les soussignés ont l´honneur de vous exposer et de vous faire ; ils sont persuadés que soumises à un examen sérieux, elles peuvent être accueillies et qu´elles résument (?) des combinaisons d´un intérêt public, dont la réalisation complèterait les améliorations déjà réalisées dans ce quartier par votre administration.
Les soussignés ont l´honneur d´être avec un profond respect, Monsieur le Sénateur, vos très humbles et obéissants serviteurs. Pour lesdit, Currat propriétaire
Ajouté à l´encre : Communiqué à monsieur l´Ingénieur en chef du service municipal avec prière d´examiner et de nous faire part du résultat de cet examen avec son avis.
Lyon le 26 juin,
pr le Sénateur le Conseiller de Préfecture délégué, signature ? ? Charles ?

Annexe 10

Courrier de C. Gancel à A. Hirsch. 9 7bre 1874

Courrier de C. Gancel à A. Hirsch. 9 7bre 1874. Arc. mun. Lyon. 470 WP 029
C. Gancel Jeune, entrepr de charpente, rue Duguesclin 11 près le Parc, Lyon, Brotteaux.
Lyon le 9 7bre 1874

Monsieur Hirsch architecte en chef de la Ville de Lyon
Vous me rappelez par votre honorée d´hier, 8 courant, et de laquelle je vous accuse réception, que le délai fixé pour la reconstruction de la Halle de la Martinière est passé de quelques jours.
Ce retard Monsieur, provient de la livraison des tailles, soit par le manque d´eau dans le fleuve qui n´était pas navigable, soit par les tailles commandées après coup, reconnues mauvaises à la dépose des coiffages et chapiteaux. Ces derniers n´étaient pas prévus au devis.
D´autre part nous trouvant au levage de la charpente nous avons subis quelques retards par la pluie ; notamment la journée du 14 août, à laquelle ont succédés deux jours de fête, le samedi 15 et le dimanche 16.
Néanmoins, croyez, Monsieur l´architecte, que j´emploierai toute la diligence voulue, pour m´éviter un blâme de votre part, et de l´administration surtout ; car j´ai à cœur de mener à bonne fin les travaux que vous avez bien voulu me confier.
Vous pouvez toutefois compter que la halle pourra être livrée au public du 20 au 25 courant.
Agréez Monsieur l´hommage de mon profond respect.
C. Gancel

Annexe 11

Les archives des halles de la Martinière : un éclairage sur la vie d´un quartier de Lyon au milieu du XIXe siècle

Les archives des halles de la Martinière :

un éclairage sur la vie d´un quartier de Lyon au milieu du XIXe siècle
Il est fort inutile de continuer votre travail, si vous voulez marcher comme vous avez commencé. L´angle posé est horrible. Les lits des pierres n´ont pas été entièrement corrigés ; ils ne sont dressés d´équerre avec les parements, ce qui nécessite beaucoup de cales d´inégales grosseurs (...). Vos ouvriers poseurs sont négligents et maladroits : je vous prie de les changer, car leur besogne ne me satisfait pas, et vous attirerait des désagréments.
Ainsi l´architecte René Dardel tance-t-il, en 1838, l´entrepreneur Pierre Legrand au cours du chantier des deux halles de la Martinière, chantier qui traverse, comme tant d´autres, un certain nombre de difficultés.
C´est en 1836 que Dardel trace les plans définitifs des deux halles alors qu´un marché est envisagé dans ce quartier par le Conseil municipal dès 1810.
Les deux halles, symétriques, sont construites rue de la Martinière à la hauteur de la place Gabriel-Rambaud sur un plan rectangulaire et mesurent chacune 13,40 m sur 40 m. Des colonnes en pierre à chapiteau toscan portent un toit à longs pans et croupes couvert de tuiles mécaniques plates. Les entrecolonnements fermés, à l´origine, par des murs-bahut surmontés de grilles couleur olive très foncée sont clos de cloisons en béton depuis les années 1960. La partie centrale est couronnée d´un lanterneau couvert en zinc ; la structure de ce lanterneau est soutenue à l´intérieur par des colonnettes en fonte tandis qu´à l´extérieur de courts piliers supportent le lanterneau lui-même, autrefois ouvert et aujourd´hui fermé d´abat-vent. Une fontaine ornée d´une réplique en bronze du Mercure de Jean de Bologne, fournie par le fondeur parisien Richard, marque dès l´origine l´intersection des allées est-ouest et nord-sud.
L´ensemble compte 112 cases de boutiques, divisées en 3 classes louables à partir de septembre 1839.
Il s´agit d´un marché au beurre, aux oeufs et à la volaille. A partir de 1853 y est ajouté un débit de viande à la criée auquel Vaïsse, sénateur-préfet exerçant les fonctions de maire, attache un très grand prix.
Le 10 décembre 1873, la halle sud est détruite par un incendie. Elle est reconstruite à l'identique dès 1874 alors qu'Abraham Hirsch, architecte de la Ville, aurait souhaité substituer à la charpente en bois une charpente en fer afin d'assurer une plus grande sécurité au bâtiment.
Elle est définitivement détruite en 1903 pour permettre l'élargissement de la rue de la Martinière. En mars, le Conseil municipal accorde les matériaux à l'entreprise Dagand d'Aix-les-Bains.
La Ville se réserve alors la propriété de la statue de Mercure qui s'y trouve et décide de l'installer dans le passage de l'Argue où l'on en trouve une réplique de nos jours.
Si les documents concernant le marché de la Martinière conservés aux Archives municipales de Lyon permettent de retracer la construction d´un édifice public, ils apportent également de nombreuses informations sur le contexte général dans lequel s´inscrivent ces travaux.
Ils témoignent, classiquement, d´une opération immobilière d´une collectivité territoriale, du percement de rues, projets vieux parfois de plusieurs décennies comme l´est celui de la rue de la Martinière qui a nécessité des fonds importants de la part de la municipalité.
En ce qui concerne l´édifice proprement dit, la provenance des matériaux est presque toujours stipulée (gravier de Saône, chaux de Vaise, chaux de pierre de Saint-Germain, moellons de Couzon, pierre de Villebois, de Tournus, de Crussol, sapin du Bugey, tuiles de Bourgogne, de Montchanin). Certaines pièces d´archives permettent de mieux connaître les modes de transport des matériaux et les risques encourus : des colonnes de pierre sont perdues dans un accident de navigation fluviale en raison de la collision avec un bateau à vapeur.

Les documents détaillent la mise en oeuvre des matériaux et témoignent des exigences du maître d´ouvrage.
Une rupture de stock de matériaux, gros banc de Villebois, zinc, une couverture non achevée avant l´hiver, peuvent ruiner le travail de l´année.
Des comparaisons entre divers chantiers de la ville s´opèrent : celui, contemporain, du Palais de Justice incite à renoncer à la pierre de Villebois initialement choisie au profit de la pierre de Crussol, qui semble faire l´unanimité.
Des opportunités imprévues peuvent être intégrées au chantier ; il s´agit en l´occurrence de placer les tuyaux de conduite pour éclairage au gaz avant de poser les pavés de la rue de la Martinière : l´éclairage des halles sera fourni gratuitement par la Compagnie.
Grâce aux instances judiciaires menées par les locataires du marché afin d'obtenir des dédommagements pour les marchandises perdues au cours de l´incendie de 1873, on sait que les approvisionneurs étaient domiciliés à Lyon (à proximité du marché ou dans un autre quartier), dans l'Ain, en Saône-et-Loire, dans la Loire, etc. Parmi eux, on comptait des marchands de fromages et un cafetier. Les coquetiers fournissaient beurre, oeufs, oies, poulets, dindes, lapins.
Les archives consultées témoignent de la hiérarchie sociale de l´époque, des relations entre une commune et le Conseil des Bâtiments civils, entre le maire et l´architecte de la Ville, entre le maire et les ouvriers (les charpentiers offrent un bouquet au maire à la fin du chantier qui, du coup, leur accorde une somme de 40 francs), entre l´architecte de la Ville et les entrepreneurs, entre entrepreneurs (maçon/carrier, maçon/ferblantier) et, plus couramment, des usages épistolaires entre édiles et administrés .
Le maire Martin n´y apparaît pas comme un visionnaire : selon lui, les forains utiliseront peu chevaux et voitures tandis que les maisons ceignant le marché ne seront jamais ouvertes au rez-de-chaussée.
Grâce aux courriers de Dardel, puis de Hirsch, on saisit le rôle-clé de l´architecte communal : en véritable équilibriste, il opère un contrôle sévère des entrepreneurs, mais prend également leur défense auprès du maire tout en mettant en place la protection des intérêts de la Ville, n´hésitant pas à recourir à des actes d´huissier.
Plus tard, en 1873, comme suite à l´incendie de la halle sud, les marchandises sont en putréfaction mais, grâce à la prévoyance des architectes-experts, un tri rend possible un don aux Petites Soeurs des Pauvres.
Les documents témoignent de la valeur économique d´un quartier qui peut fluctuer à quelques dizaines de mètres de distance : la valeur des terrains rue Hippolyte-Flandrin où s´élèvent des constructions importantes est supérieure à celle de la rue de la Martinière où l´on déplore quelques masures.
Certains riverains soumettent au maire leur vision de l´évolution du quartier. En 1867, certains d´entre eux se réjouissent que le prolongement de la rue Hippolyte-Flandrin ait diminué le nombre d´accidents dans ce secteur. Ils en profitent pour réclamer l´agrandissement du marché arguant qu´il est l´un des plus fréquentés par une population à la fois ouvrière et bourgeoise venant des Terreaux, du Jardin des Plantes, des Capucins et d´autres quartiers encore.
Ces riverains proposent la destruction de deux immeubles et envisagent également l´agrandissement de l´école de la Martinière voisine, stipulant que l´Empereur est favorable au développement des écoles professionnelles.
Toutes ces informations brossent un portrait vivant et pluriel d´un chantier et d´un quartier de Lyon au XIXe siècle.
La halle nord de la Martinière, qui se dresse seule depuis plus d´un siècle face à la place Gabriel-Rambaud, est sur le point de connaître à nouveau l´effervescence d´un chantier . La Ville de Lyon, les commerçants, les riverains, le Conseil de Quartier ainsi que le Service territorial de l´Architecture et du Patrimoine en ont déjà écrit les premiers chapitres.
Gageons que les travaux entrepris sauront rendre à l´oeuvre de Dardel son élégante simplicité.
Véronique Belle, chercheur à l´Inventaire général du Patrimoine culturel Région Rhône-Alpes / Ville de Lyon
Pour citer cet article
Référence électronique
BELLE, Véronique. « Les archives des halles de la Martinière : un éclairage sur la vie d´un quartier de Lyon au milieu du XIXe siècle », Les carnets de l´Inventaire : études sur le patrimoine, Région Rhône-Alpes [en ligne], 1er décembre 2011 [consulté le ...]. URL : <http://inventaire-rra.hypotheses.org/191>

Illustrations

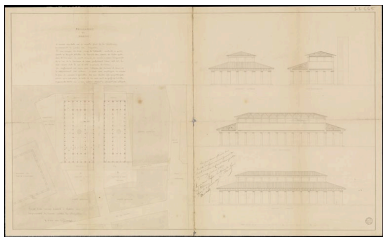

Projet d'un marché couvert à établir sur l'emplacement de l'ancien jardin des Augustins, plan, coupes longitudinale et transversale, élévations longitudinale et transversale, Dardel, 10 décembre 1836
Repro. Gilles Bernasconi, Autr. René Dardel
IVR82_20116902367NUCA

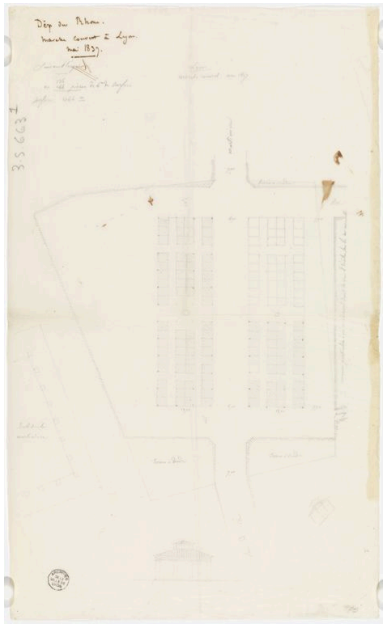

Halles de la Martinière, plan, Dardel, mai 1837
Repro. Gilles Bernasconi, Phot. René Dardel
IVR82_20116902368NUCA

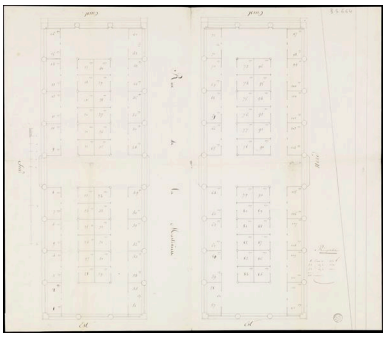

Halles de la Martinière, plan avec numérotation des cases, sn, sd
Repro. Gilles Bernasconi, Phot. René Dardel
IVR82_20116902370NUCA

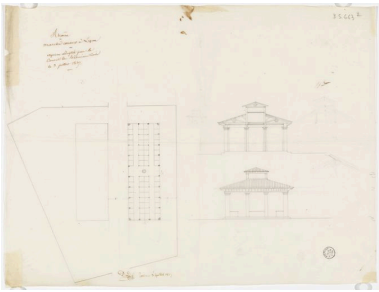

Halle nord, plan, coupe, élévation, Dardel, juillet 1837
Repro. Gilles Bernasconi, Autr. René Dardel
IVR82_20116902369NUCA

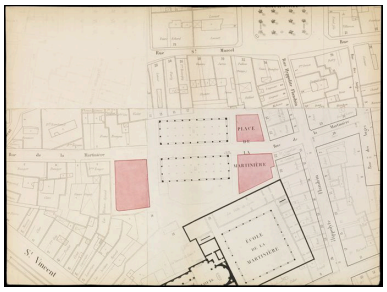

Plan de situation [1867 ?]
Repro. Gilles Bernasconi, Phot. René Dardel
IVR82_20116902372NUCA

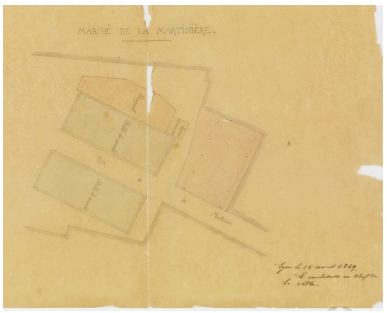

Plan masse des deux halles, du hangar et du bureau du receveur, par l'architecte en chef de la ville, 15 avril 1869
Repro. Gilles Bernasconi, Phot. René Dardel
IVR82_20116902371NUCA

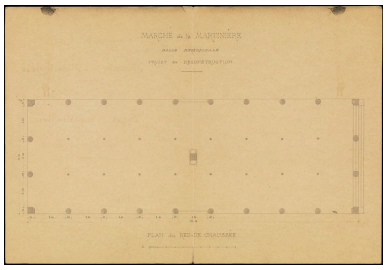

Halle sud, projet de reconstruction : plan du rez-de-chaussée, A. Hirsch, 20 février 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902359NUCA

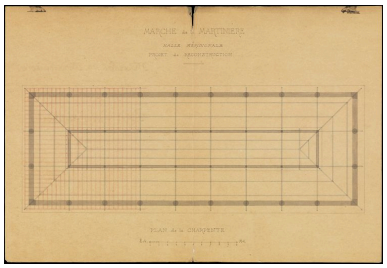

Halle sud, projet de reconstruction : plan de la charpente [prévue en fer par Hirsch et refusée par la Ville], 20 février 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902360NUCA

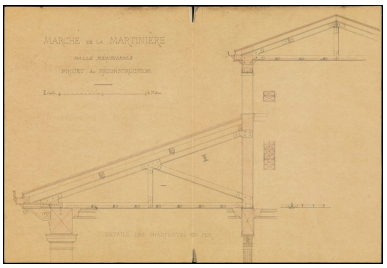

Halle sud, projet de reconstruction : détail de la charpente en fer [telle que souhaitée par Hirsch et refusée par la Ville], 20 février 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902361NUCA

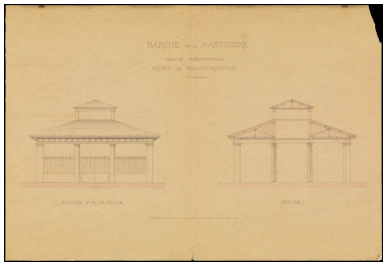

Halle sud, projet de reconstruction : façade sur la place et coupe transversale [projet de Hirsch refusé par la Ville], 20 février 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902362NUCA

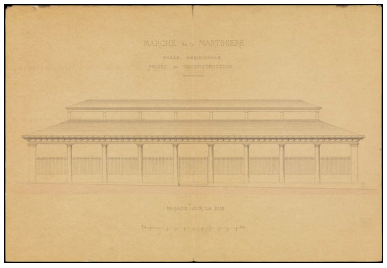

Halle sud, projet de reconstruction : façade sur la rue, A. Hirsch, 20 février 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902363NUCA

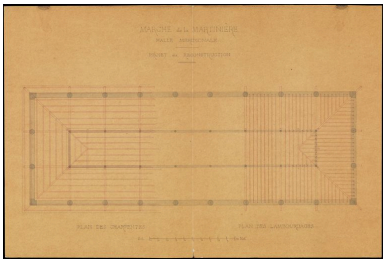

Halle sud, projet de reconstruction : plan de la charpente [en bois voulue par la Ville] et des lambourdages, A. Hirsch, 16 mai 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902364NUCA

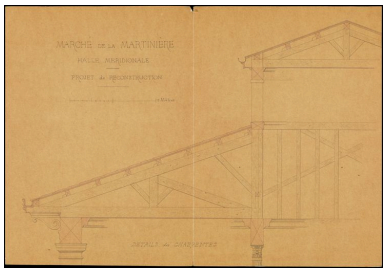

Halle sud, projet de reconstruction : détail de la charpente en bois [voulue par la Ville], A. Hirsch, 16 mai 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902365NUCA

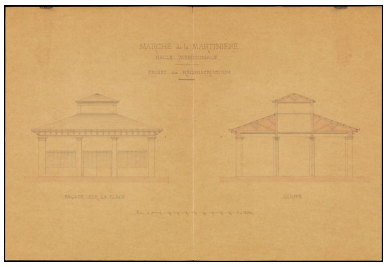

Halle sud, projet de reconstruction : façade sur la place et coupe transversale avec charpente en bois [voulue par la Ville], A. Hirsch, 16 mai 1874
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902366NUCA

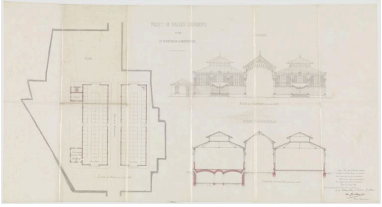

Projet [non réalisé] de halles couvertes pour le marché de la Martinière, 18 mars 1874
Repro. Gilles Bernasconi, Phot. René Dardel
IVR82_20116902373NUCA

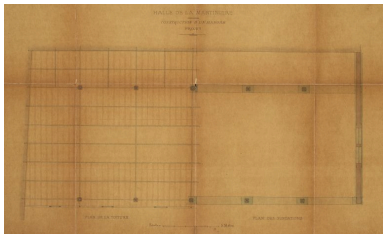

Halle de la Martinière, construction d'un hangar, plan des fondations et plan de la toiture
Repro. Pascal Lemaître
IVR82_20106904106NUCA

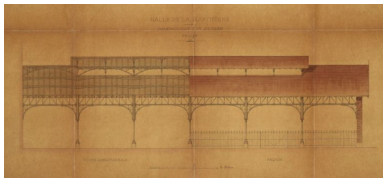

Halle de la Martinière, construction d'un hangar, projet, coupe longitudinale
Repro. Pascal Lemaître
IVR82_20106904105NUCA

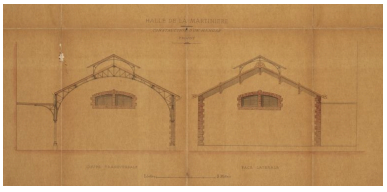

Construction d'un hangar, projet : coupe transversale et élévation latérale
Repro. Pascal Lemaître
IVR82_20106904103NUCA

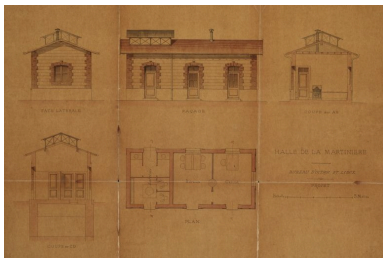

Halle de la Martinière, bureau d'octroi et lieux d'aisance, projet
Repro. Pascal Lemaître
IVR82_20106904104NUCA

Vue des deux halles depuis le sud-ouest. Carte postale, limite XIXe siècle-XXe siècle
IVR82_20116902244NUCB

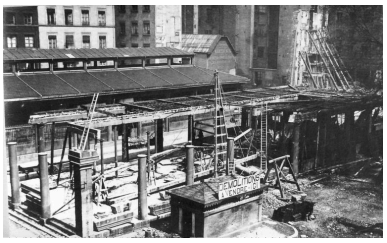

Vue des deux halles, celle du sud étant en cours de démolition, début 1903
IVR82_20116902245NUCB

Vue de situation de la halle nord depuis l'ouest, postérieure à 1903. Carte postale
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902239NUCAB

Vue partielle de la halle nord depuis l'est. Carte postale
Repro. Gilles Bernasconi
IVR82_20116902240NUCB

La halle nord depuis le sud-est, cliché Tabey, 1969
Repro. Gilles Bernasconi,
Autr. Jean-Paul Tabey
IVR82_20116902238NUCB

Vue de situation depuis l'ouest
Phot. Véronique Belle
IVR82_20066901124NUCA

Vue générale depuis la cage d'escalier de l'immeuble sis 6 rue Hippolyte-Flandrin, vue vers l'ouest
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901205NUCA

Vue générale vers l'est
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901207NUCA

Fermeture d'avant-toit : ornement d'angle en forme de patère
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901209NUCA

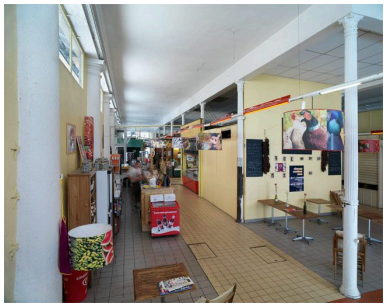

Vue intérieure
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901212NUCA

Vue intérieure : les colonnes en fonte soutenant le lanterneau
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901211NUCA

Colonne en fonte :
détail d'un chapiteau
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901213NUCA

Plaque rapportée sur les volets roulants extérieurs, marque du fabricant : l'Invulnérable à Caluire
Phot. Bertrand Stofleth
IVR82_20116901210NUCA

Vue depuis le sud-est, état en 2019
Phot. Franck Trabouillet
IVR84_20196900424NUCAQ

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation du secteur d'étude Lyon (IA69004589) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Rue de la Martinière (IA69004536) Lyon 1er, rue de la Martinière

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

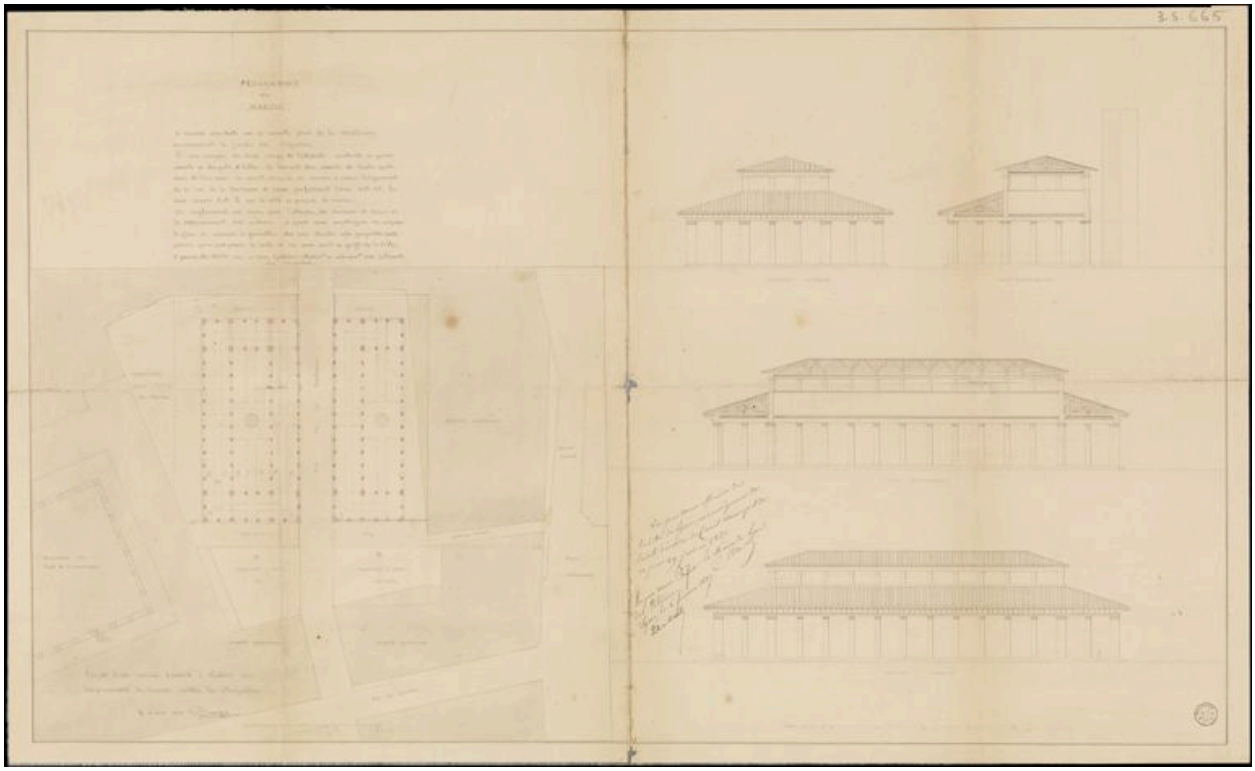

Projet d'un marché couvert à établir sur l'emplacement de l'ancien jardin des Augustins, plan, coupes longitudinale et transversale, élévations longitudinale et transversale, Dardel, 10 décembre 1836

IVR82_20116902367NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
Auteur du document reproduit : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

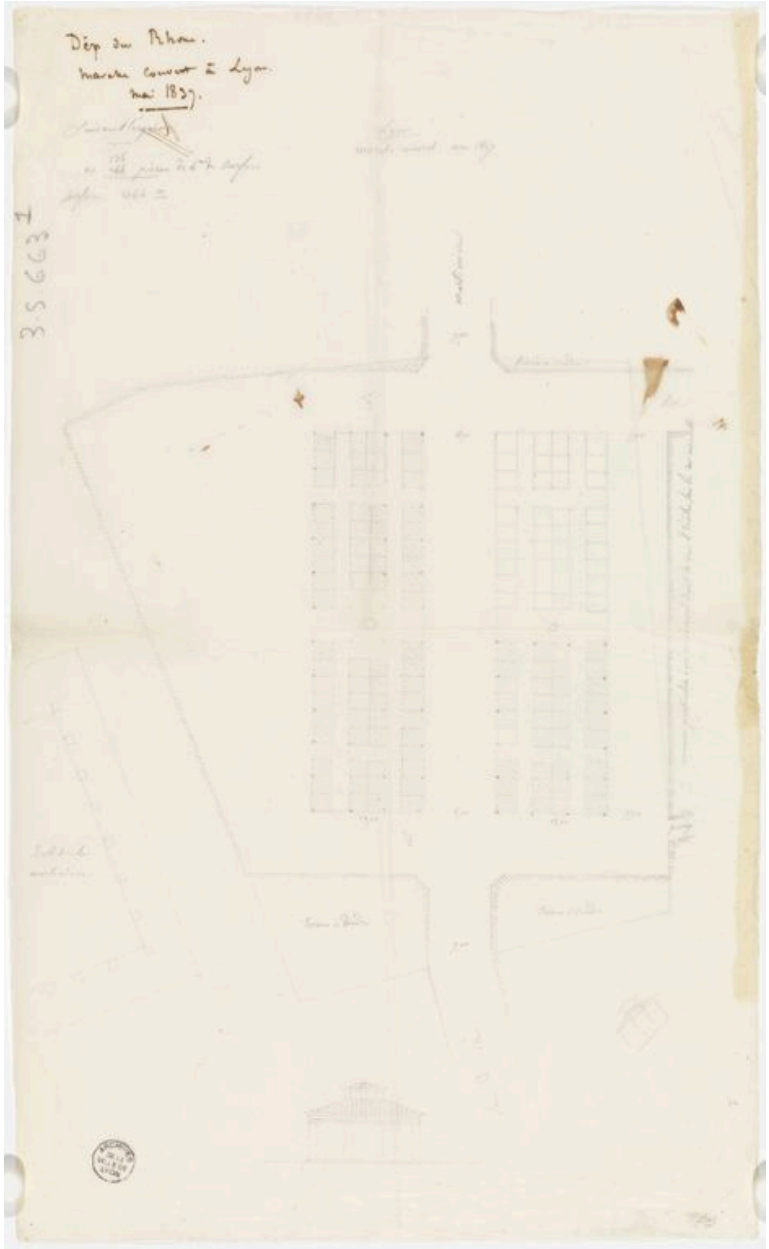

Halles de la Martinière, plan, Dardel, mai 1837

IVR82_20116902368NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi, Auteur de l'illustration : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

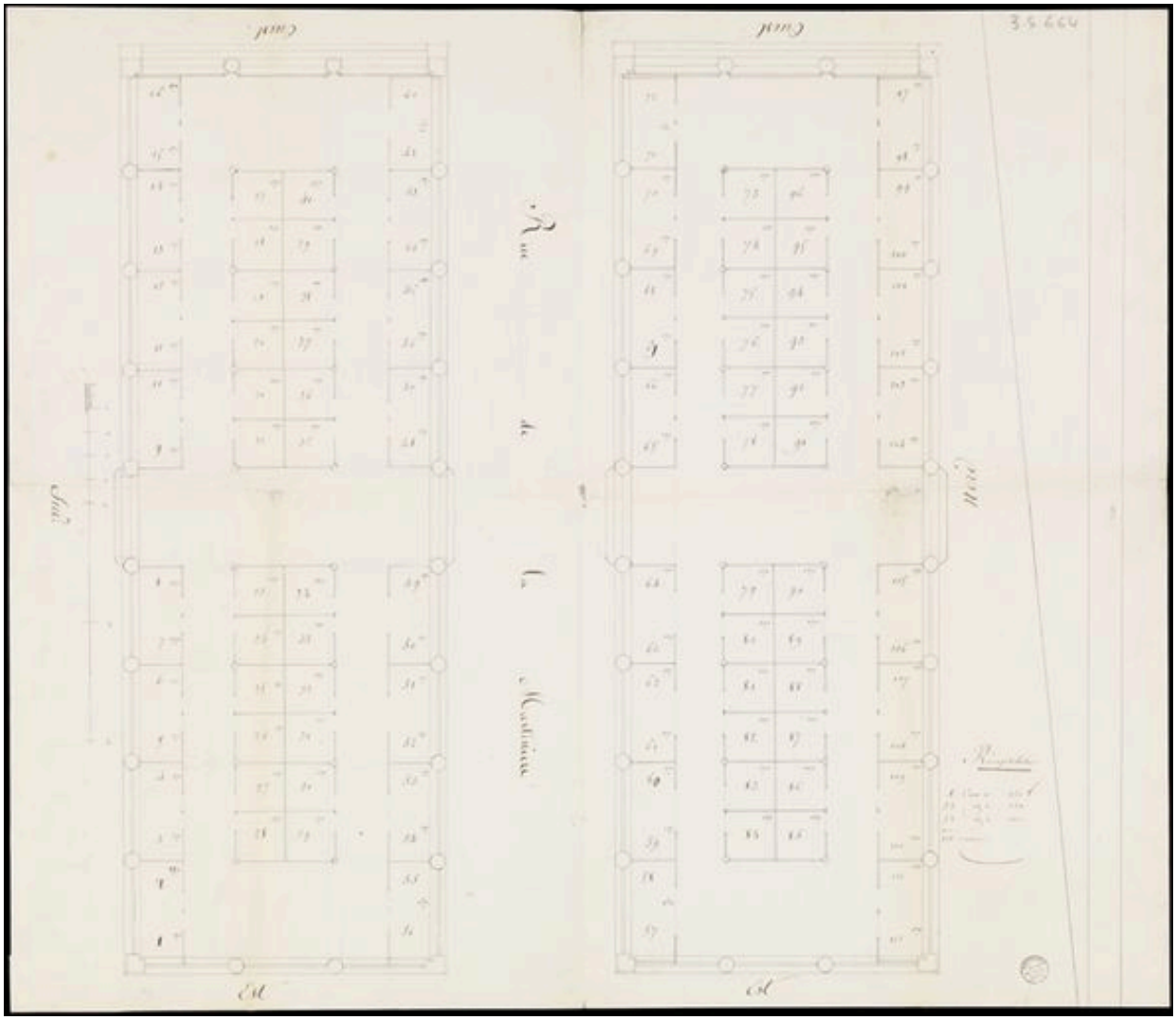

Halles de la Martinière, plan avec numérotation des cases, sn, sd

IVR82_20116902370NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi, Auteur de l'illustration : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

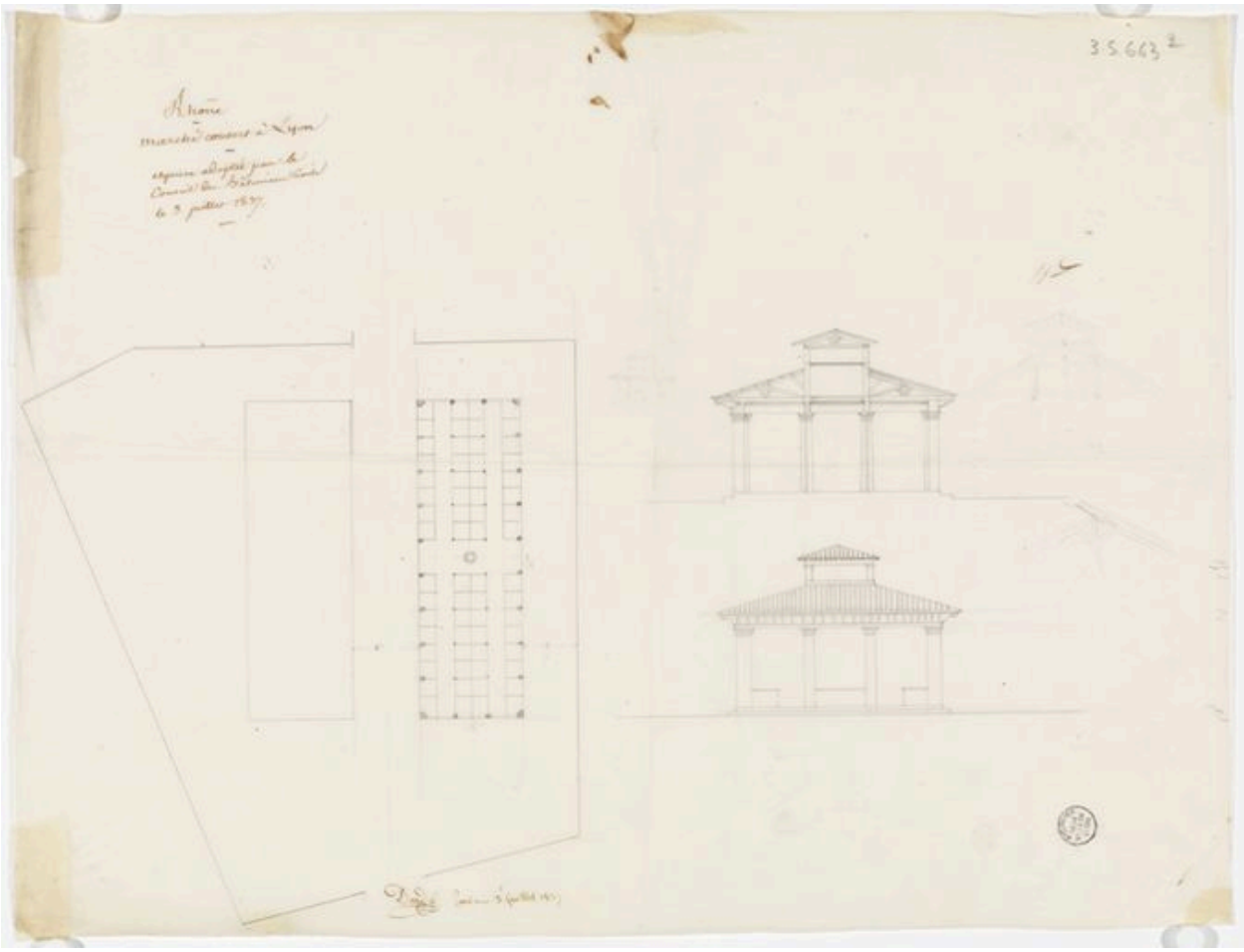

Halle nord, plan, coupe, élévation, Dardel, juillet 1837

IVR82_20116902369NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
Auteur du document reproduit : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

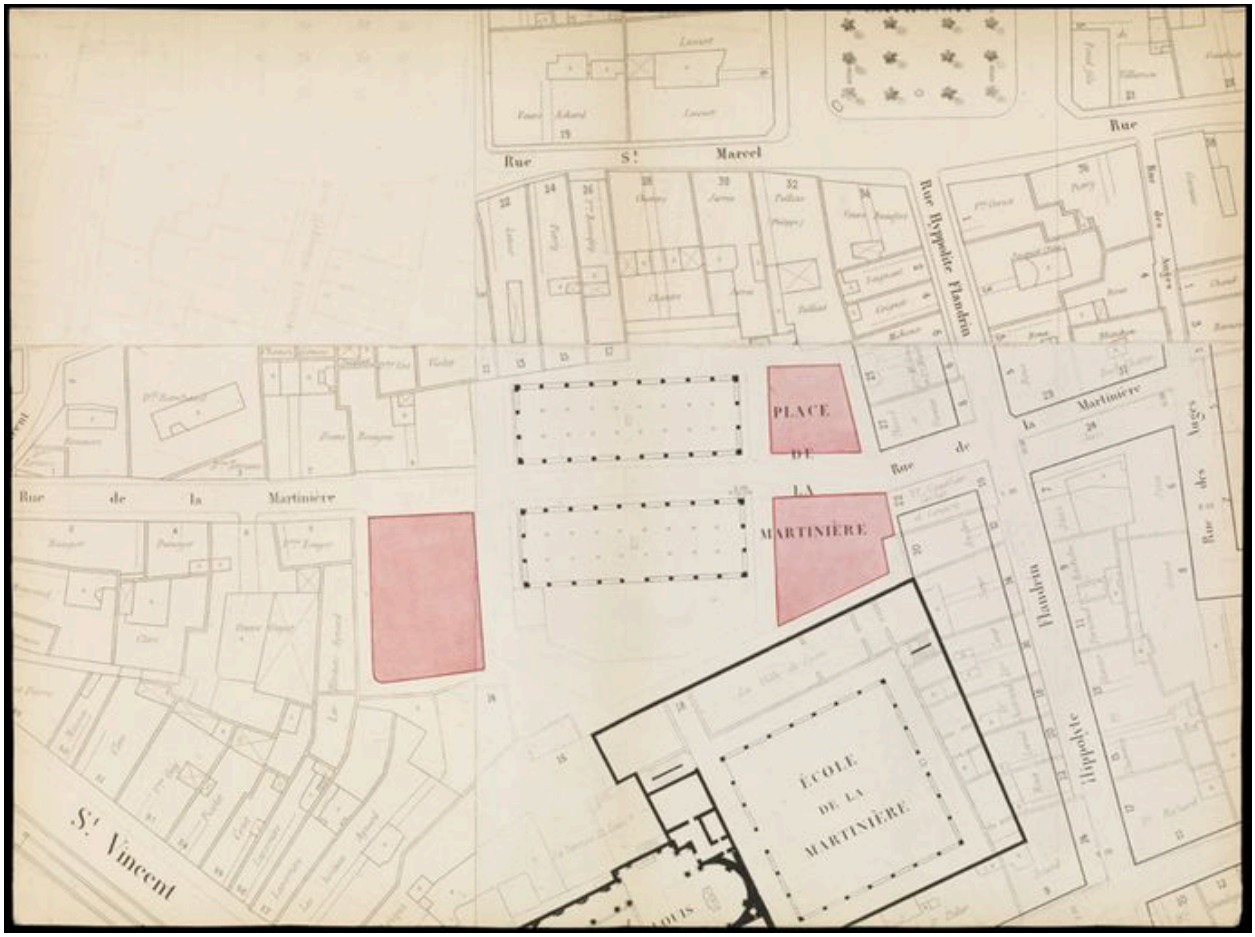

Plan de situation [1867 ?]

IVR82_20116902372NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi, Auteur de l'illustration : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

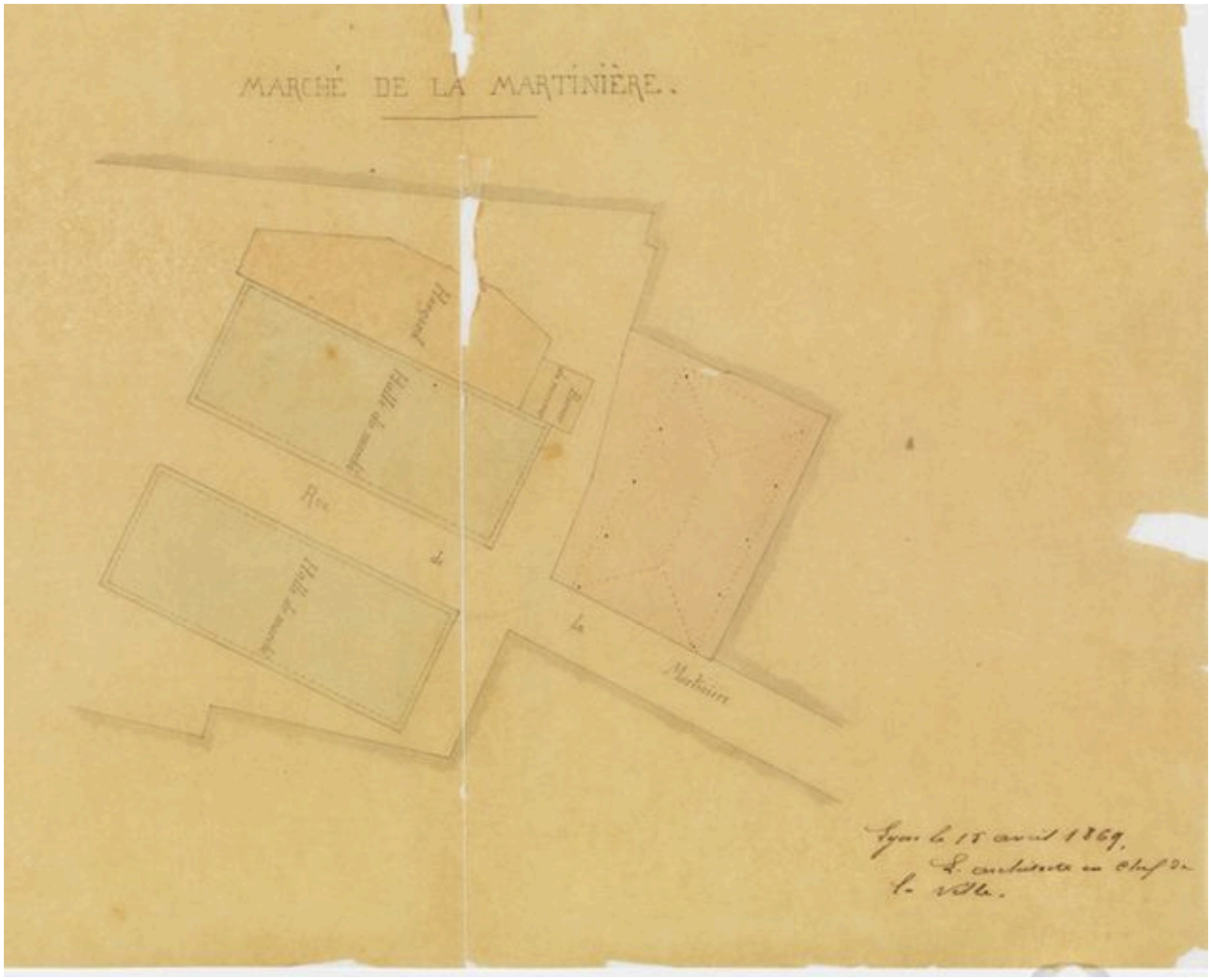

Plan masse des deux halles, du hangar et du bureau du receveur, par l'architecte en chef de la ville, 15 avril 1869

IVR82_20116902371NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi, Auteur de l'illustration : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

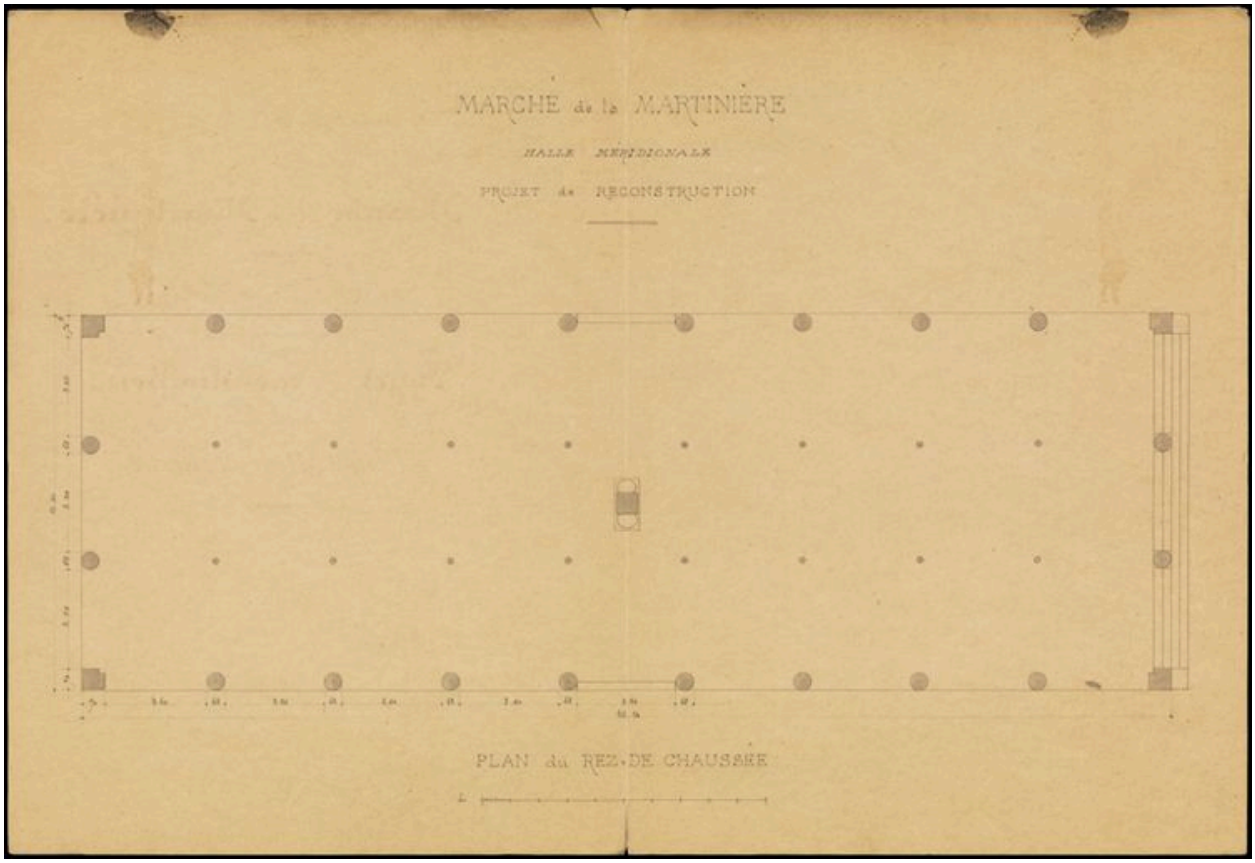

Halle sud, projet de reconstruction : plan du rez-de-chaussée, A. Hirsch, 20 février 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902359NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

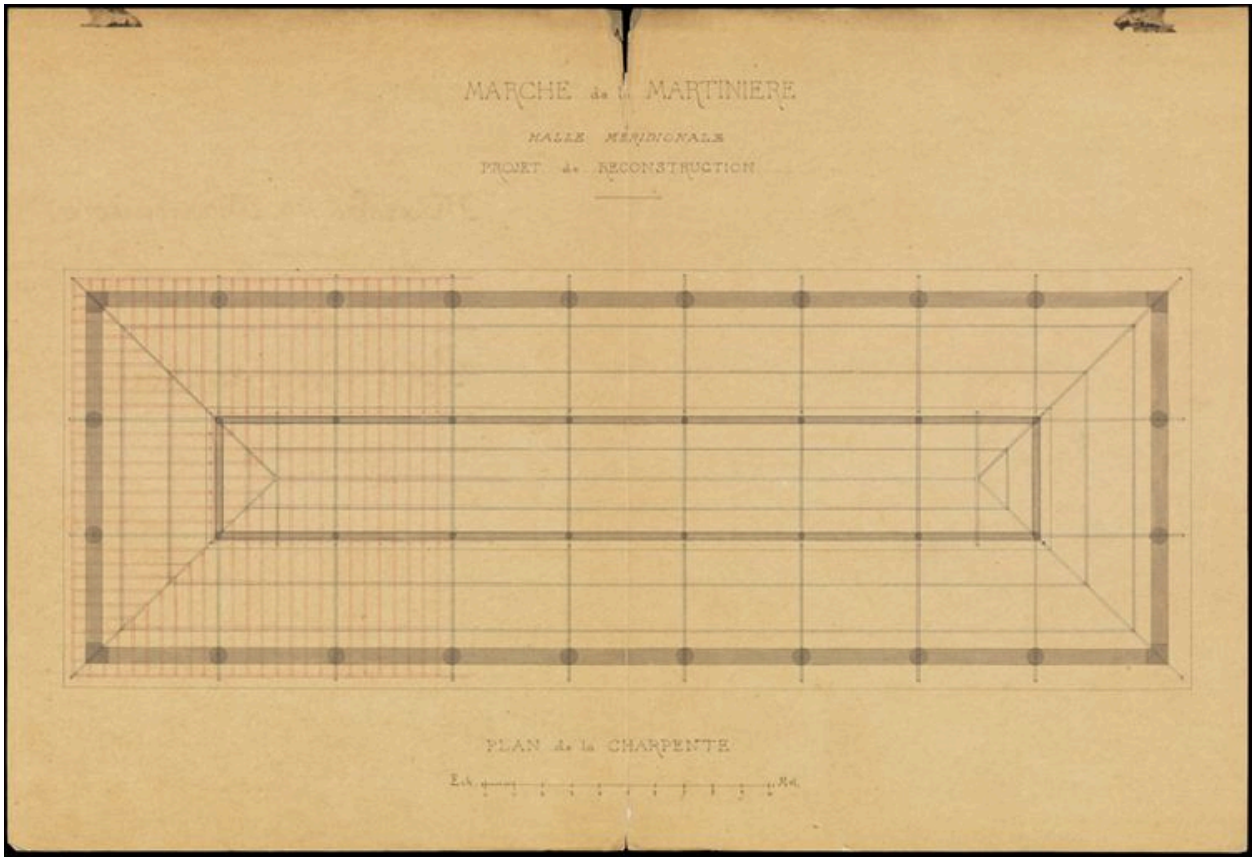

Halle sud, projet de reconstruction : plan de la charpente [prévue en fer par Hirsch et refusée par la Ville], 20 février 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902360NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

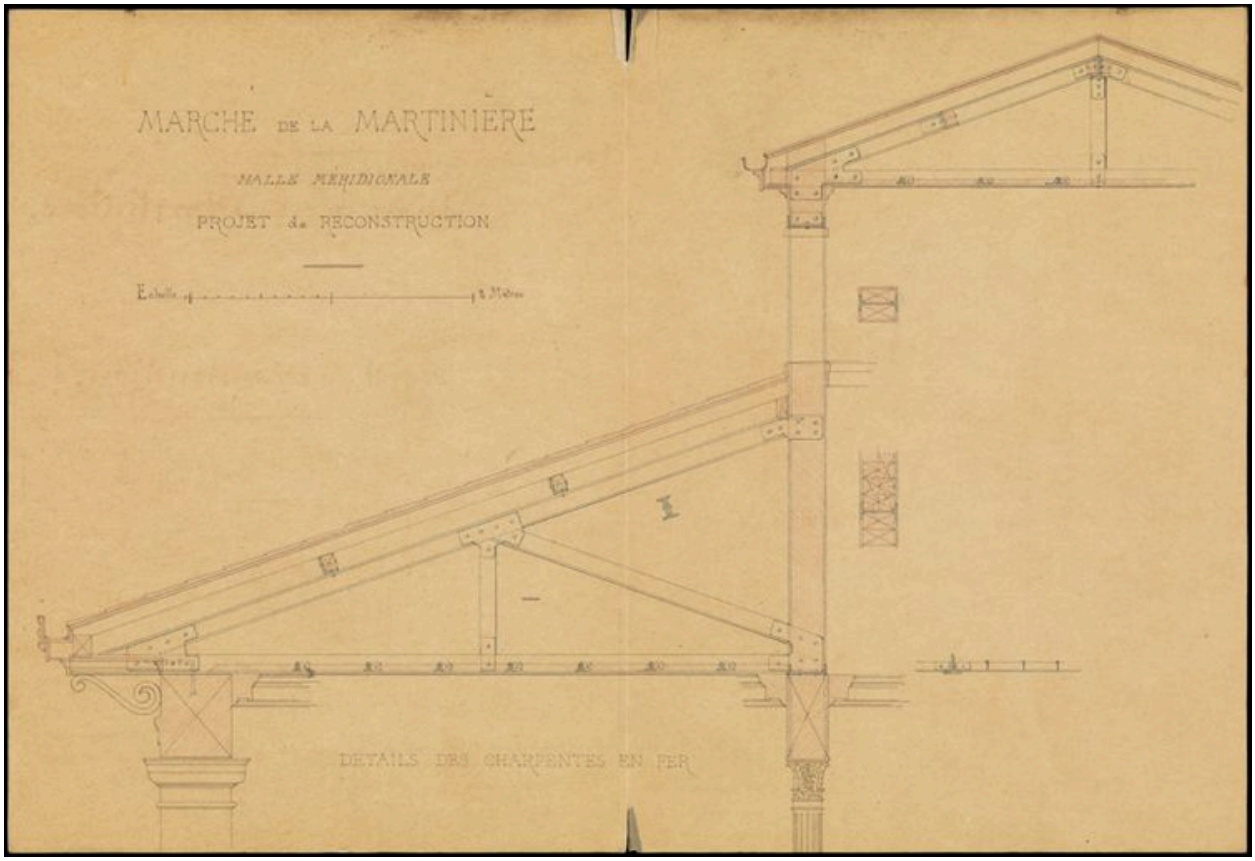

Halle sud, projet de reconstruction : détail de la charpente en fer [telle que souhaitée par Hirsch et refusée par la Ville], 20 février 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902361NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

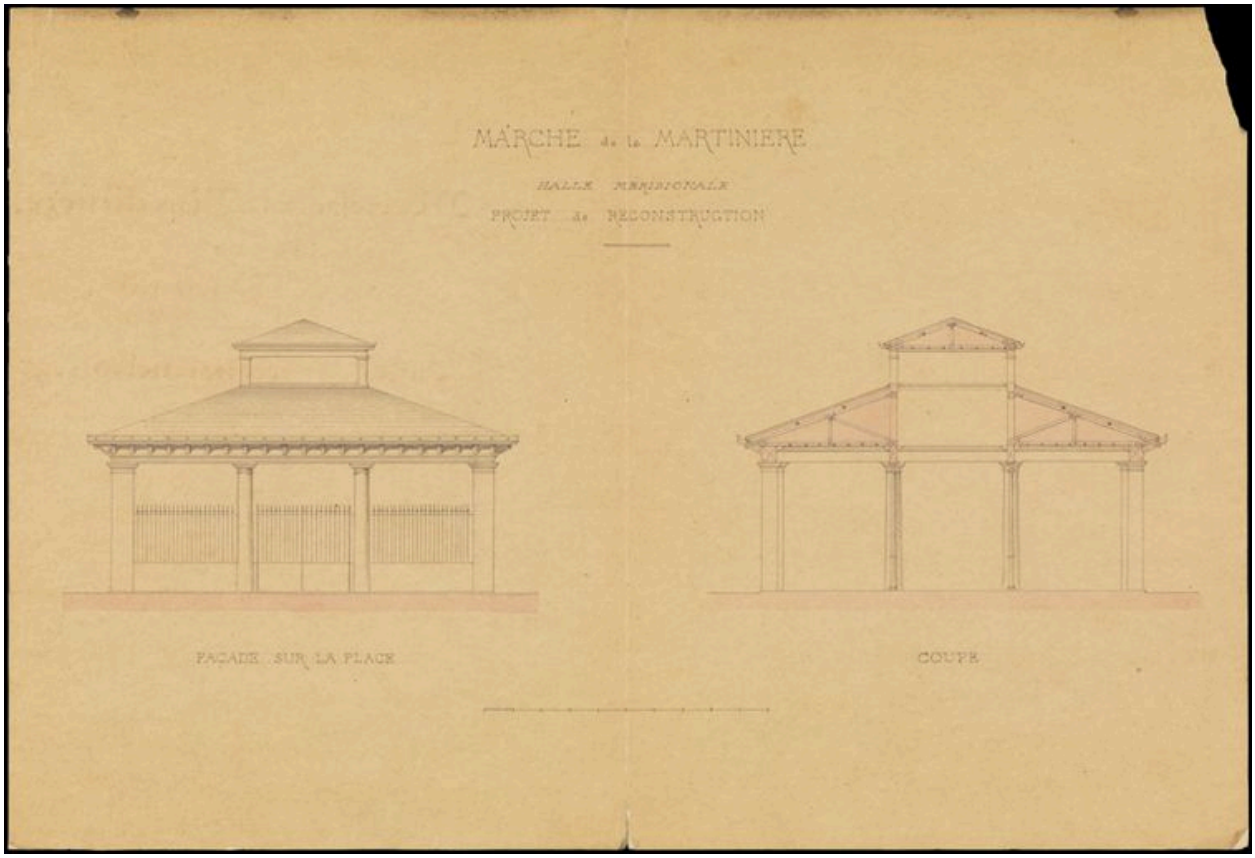

Halle sud, projet de reconstruction : façade sur la place et coupe transversale [projet de Hirsch refusé par la Ville], 20 février 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902362NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

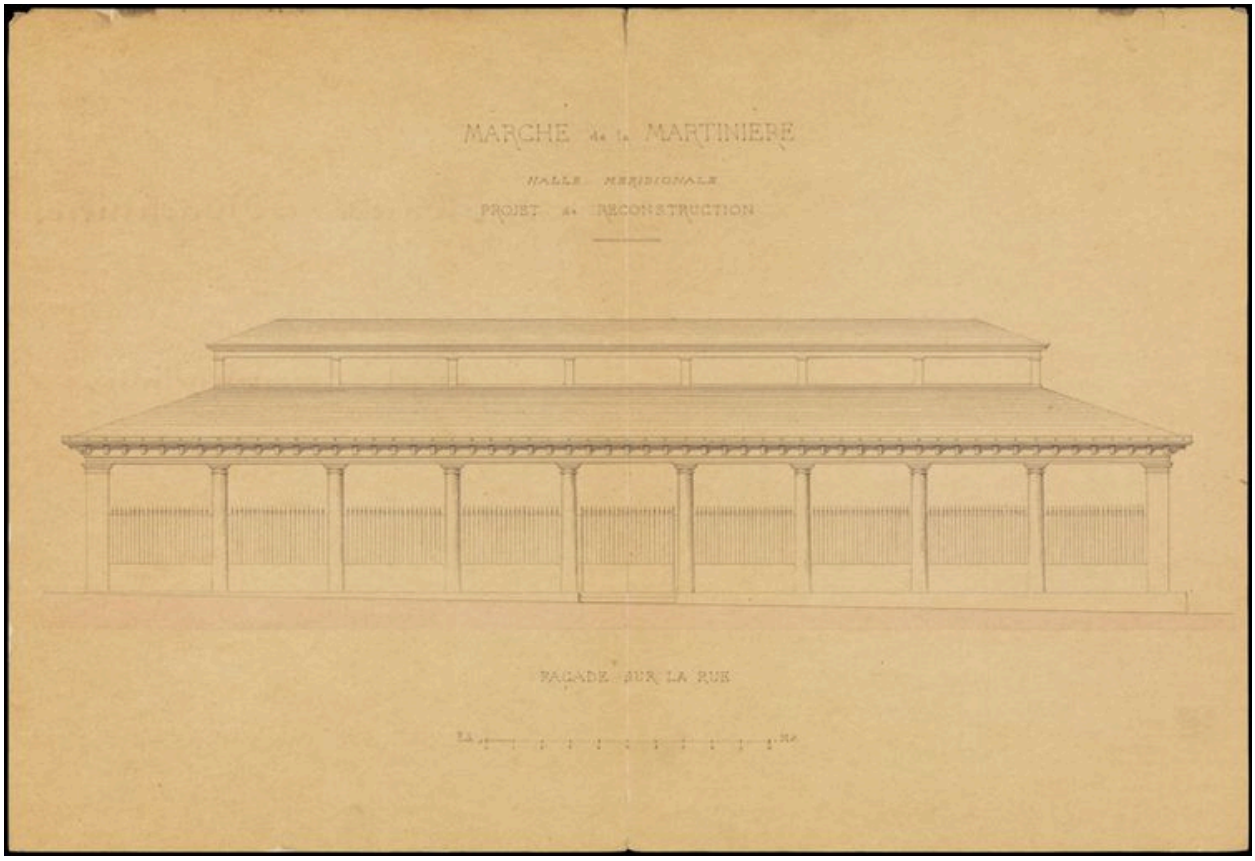

Halle sud, projet de reconstruction : façade sur la rue, A. Hirsch, 20 février 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902363NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

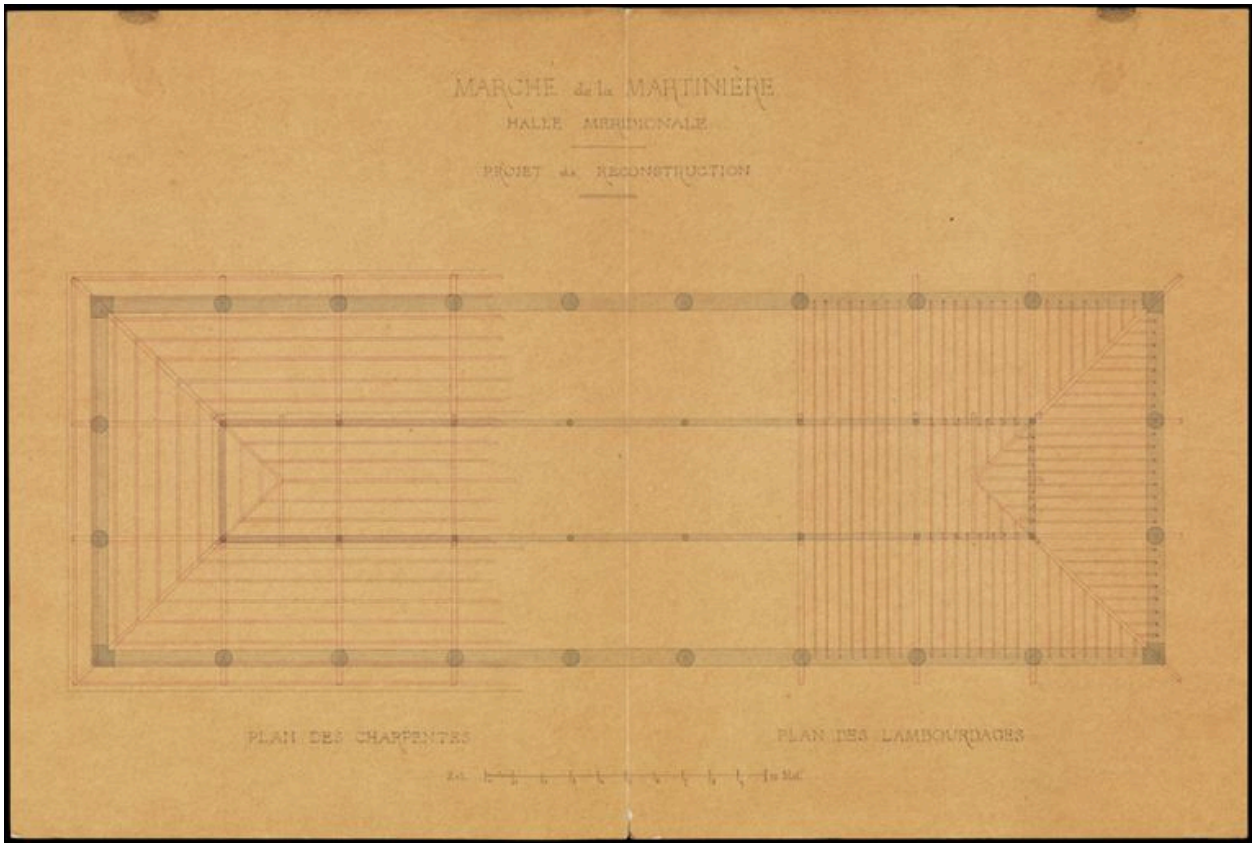

Halle sud, projet de reconstruction : plan de la charpente [en bois voulue par la Ville] et des lambourdages, A. Hirsch, 16 mai 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902364NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

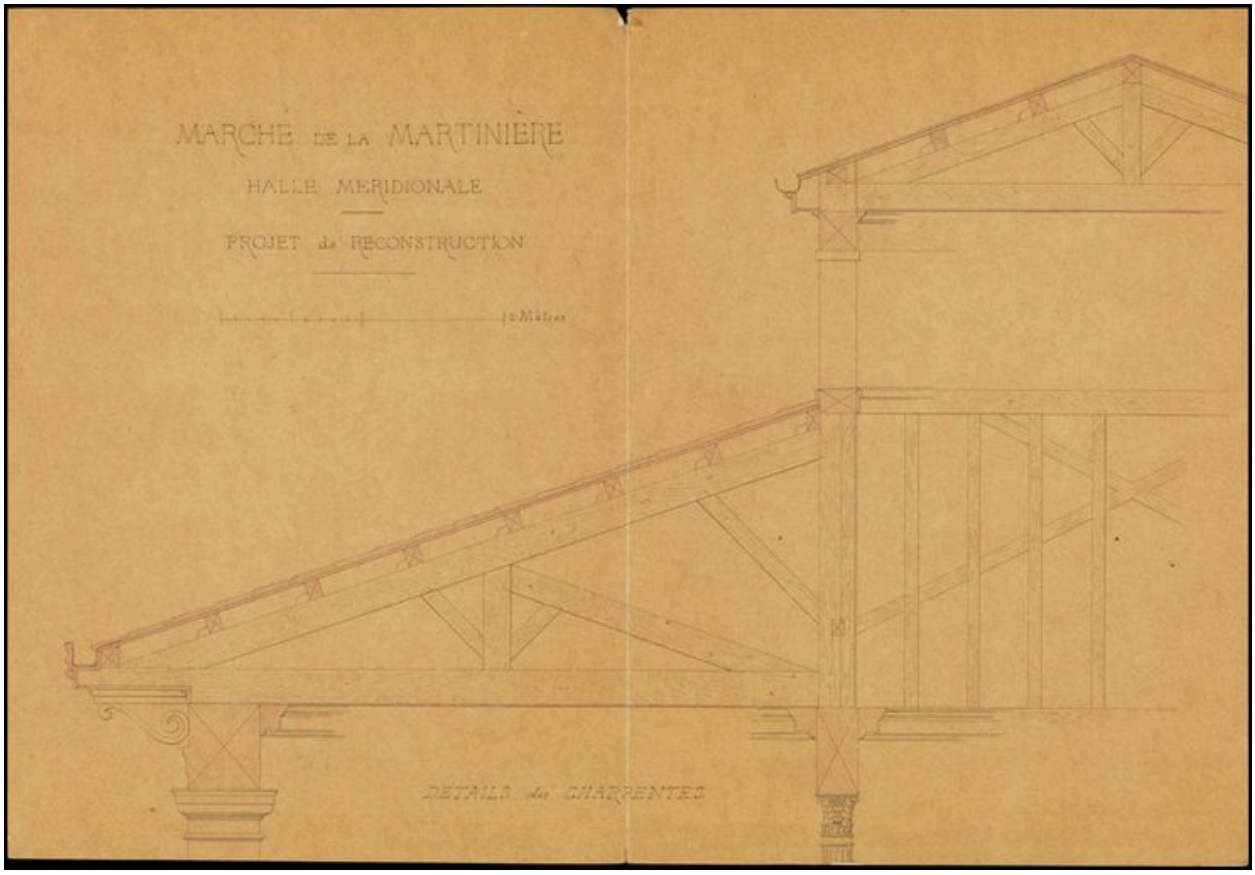

Halle sud, projet de reconstruction : détail de la charpente en bois [voulue par la Ville], A. Hirsch, 16 mai 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902365NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

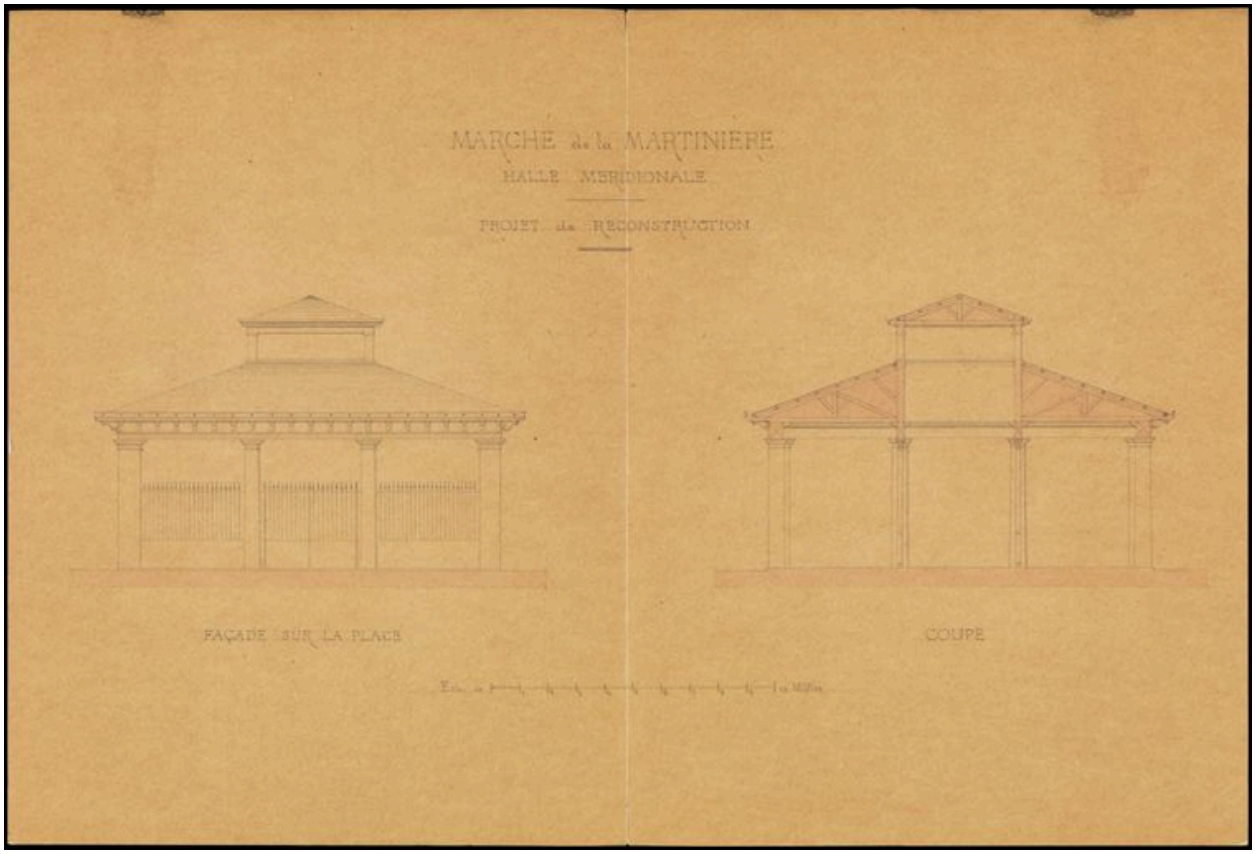

Halle sud, projet de reconstruction : façade sur la place et coupe transversale avec charpente en bois [voulue par la Ville], A. Hirsch, 16 mai 1874

Référence du document reproduit :

- **Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction. Abraham Hirsch, 1874 République française. Ville de Lyon. Architecture. Marché de la Martinière. Halle méridionale. Projet de reconstruction.** Abraham Hirsch, architecte en chef de la Ville, 20 février 1874 : plan du rez-de-chaussée, plan de la charpente, détail des charpentes en fer, façade sur la rue, façade sur la place et coupe transversale ; et 16 mai 1874 : plan de la charpente, détail des charpentes en bois de sapin, façade sur la place et coupe transversale (AC. Lyon, 470 WP 029)
  AC Lyon : 470WP029

IVR82_20116902366NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

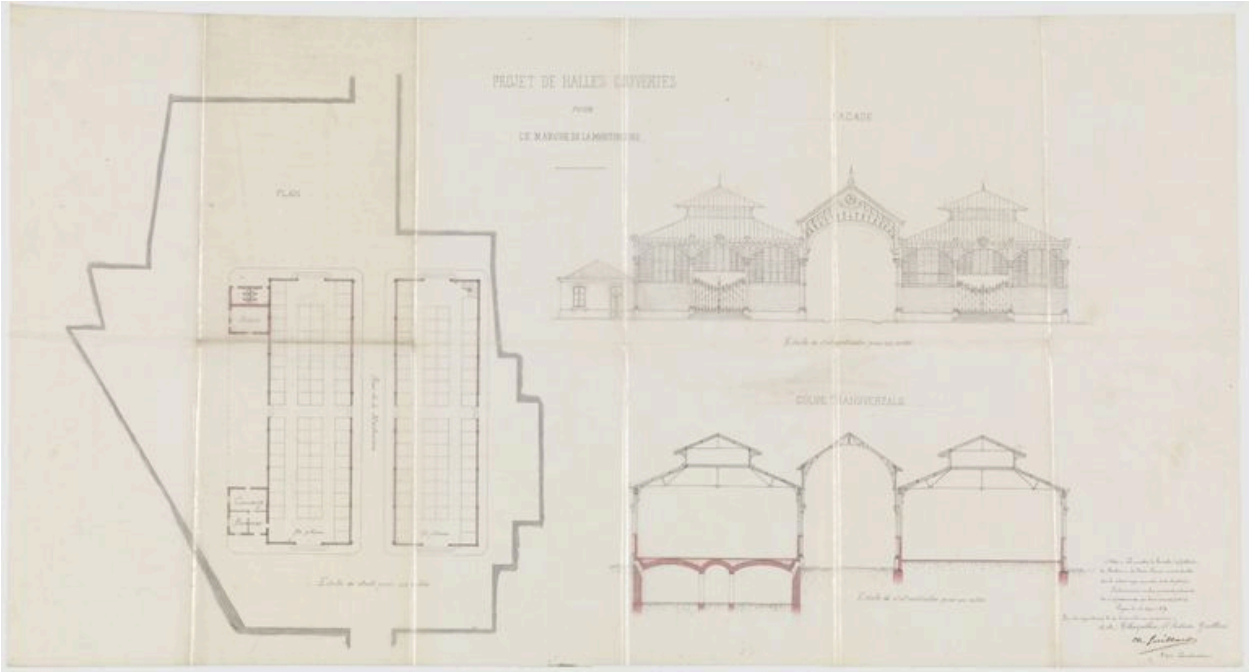

Projet [non réalisé] de halles couvertes pour le marché de la Martinière, 18 mars 1874

IVR82_20116902373NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi, Auteur de l'illustration : René Dardel
© Archives municipales de Lyon ; © Inventaire de Lyon propriété de la Région Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

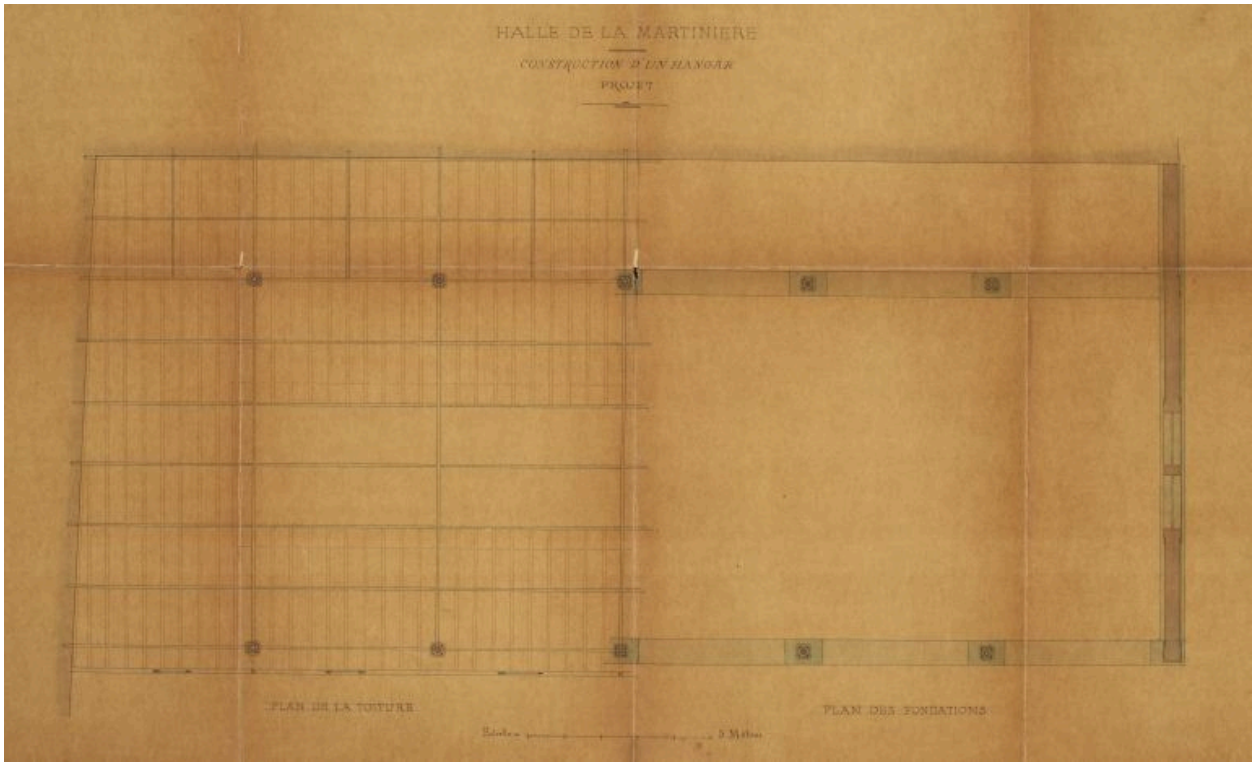

Halle de la Martinière, construction d'un hangar, plan des fondations et plan de la toiture

IVR82_20106904106NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

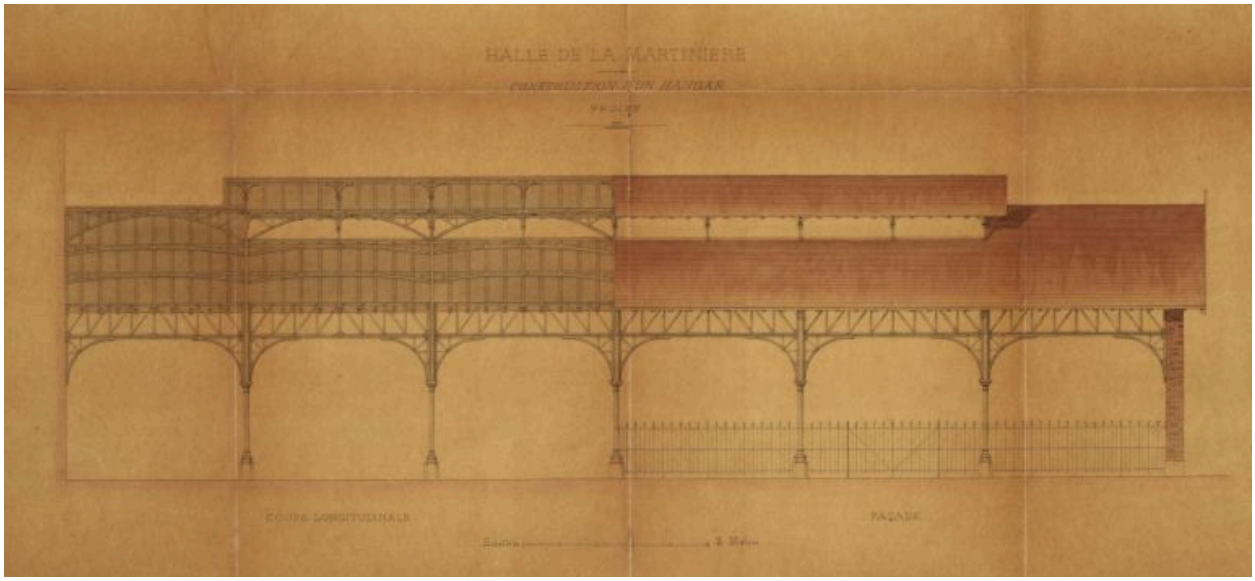

Halle de la Martinière, construction d'un hangar, projet, coupe longitudinale

IVR82_20106904105NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

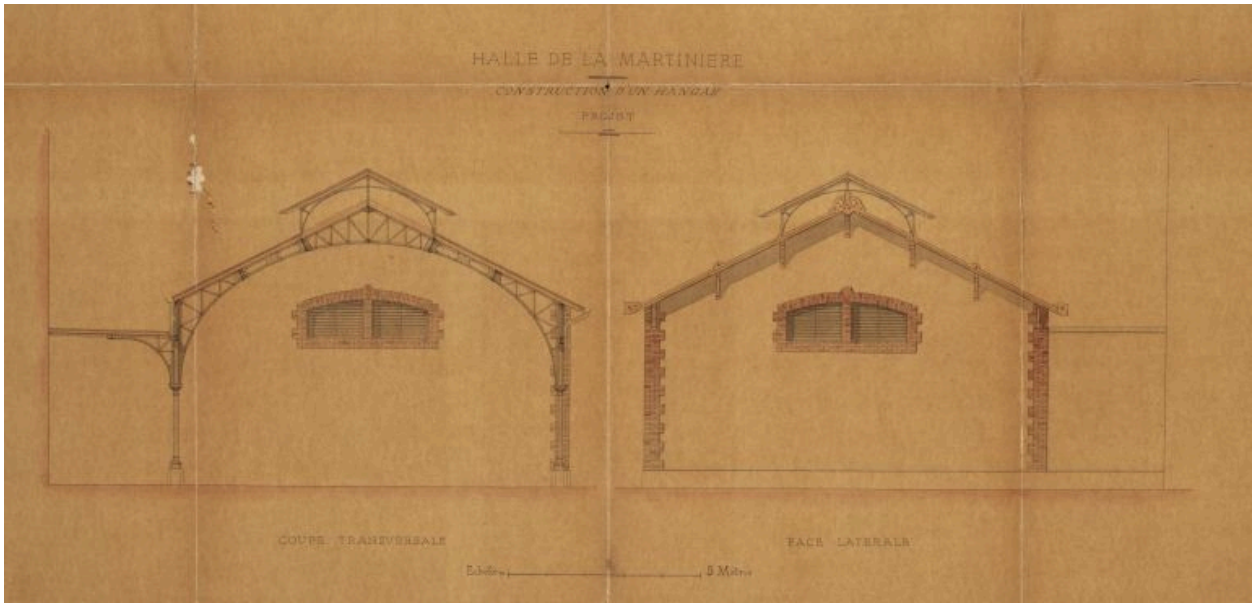

Construction d'un hangar, projet : coupe transversale et élévation latérale

IVR82_20106904103NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

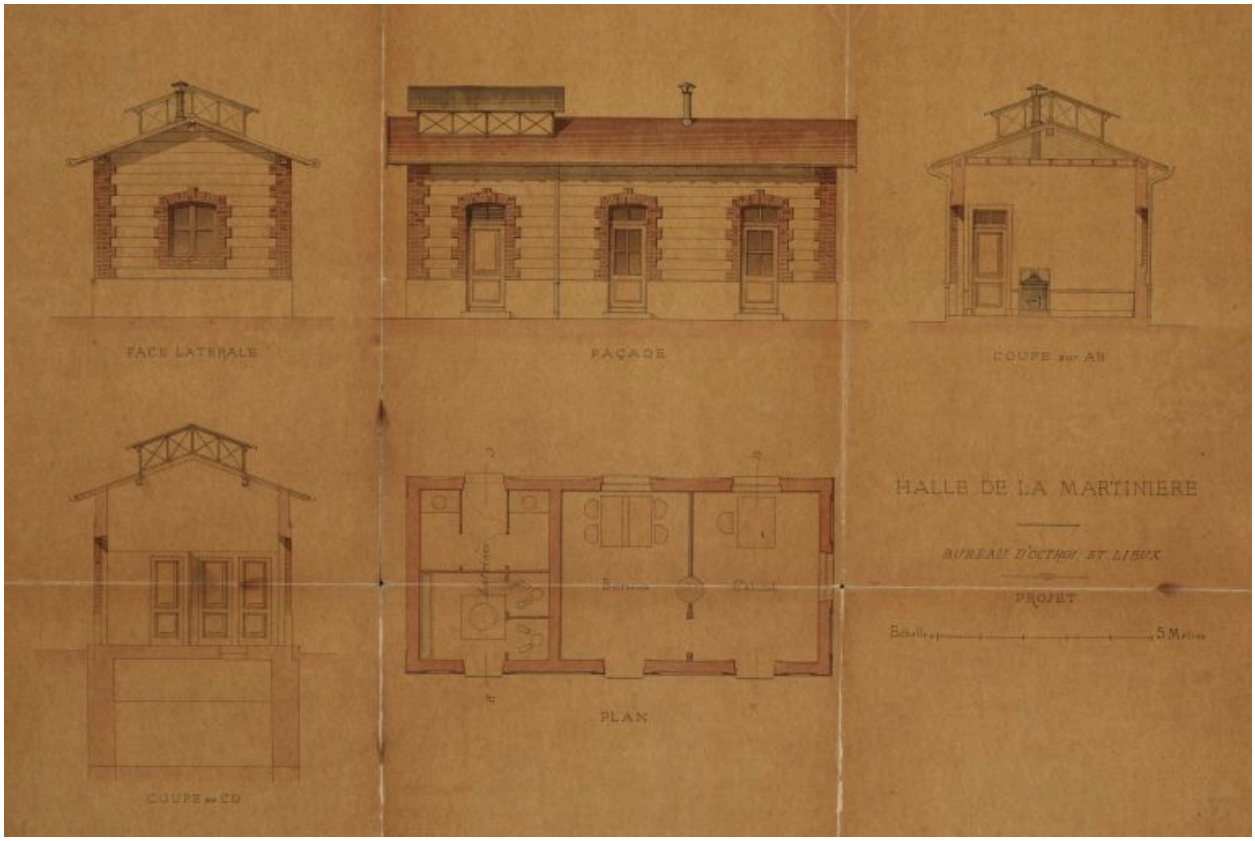

Halle de la Martinière, bureau d'octroi et lieux d'aisance, projet

IVR82_20106904104NUCA
Auteur de l'illustration (reproduction) : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

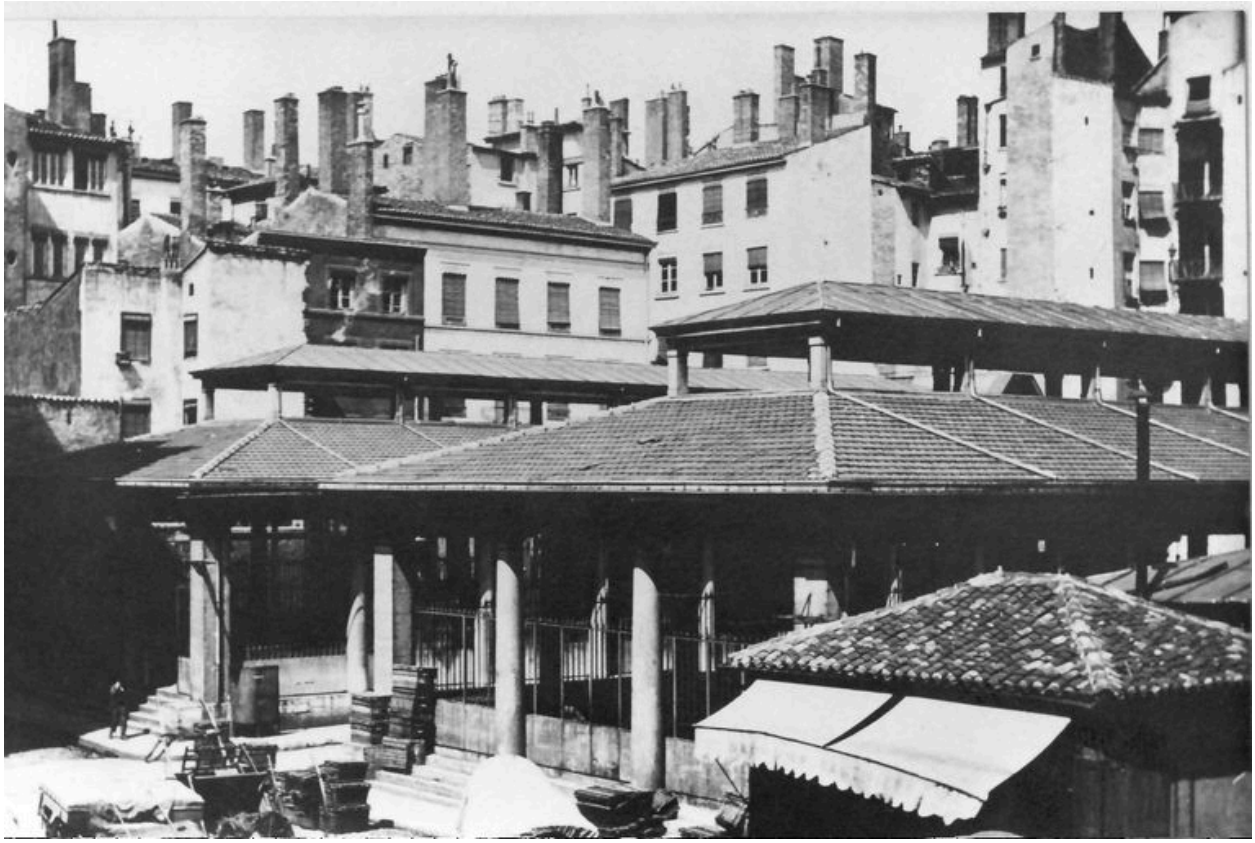

Vue des deux halles depuis le sud-ouest. Carte postale, limite XIXe siècle-XXe siècle

IVR82_20116902244NUCB
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

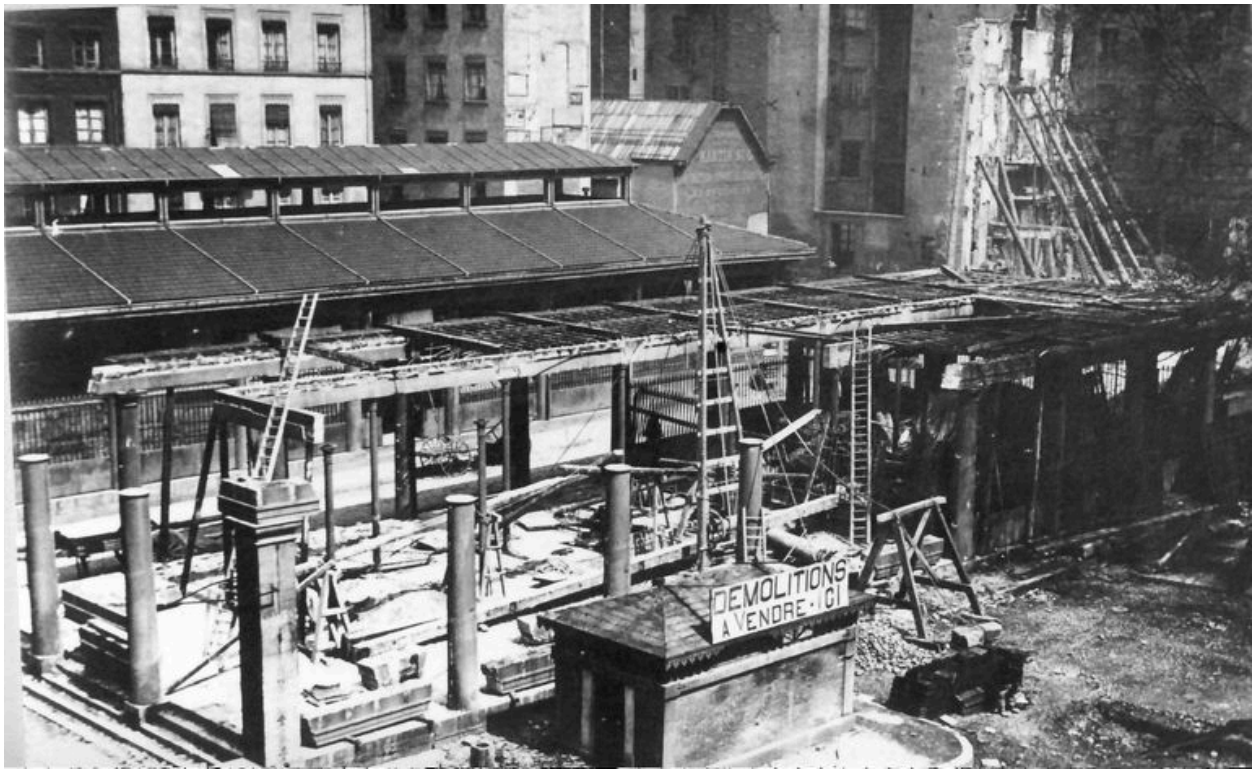

Vue des deux halles, celle du sud étant en cours de démolition, début 1903

IVR82_20116902245NUCB
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de situation de la halle nord depuis l'ouest, postérieure à 1903. Carte postale

IVR82_20116902239NUCAB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue partielle de la halle nord depuis l'est. Carte postale

IVR82_20116902240NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La halle nord depuis le sud-est, cliché Tabey, 1969

IVR82_20116902238NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Gilles Bernasconi
Auteur du document reproduit : Jean-Paul Tabey
© Archives municipales de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de situation depuis l'ouest

IVR82_20066901124NUCA
Auteur de l'illustration : Véronique Belle
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale depuis la cage d'escalier de l'immeuble sis 6 rue Hippolyte-Flandrin, vue vers l'ouest

IVR82_20116901205NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue générale vers l'est

IVR82_20116901207NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Fermeture d'avant-toit : ornement d'angle en forme de patère

IVR82_20116901209NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

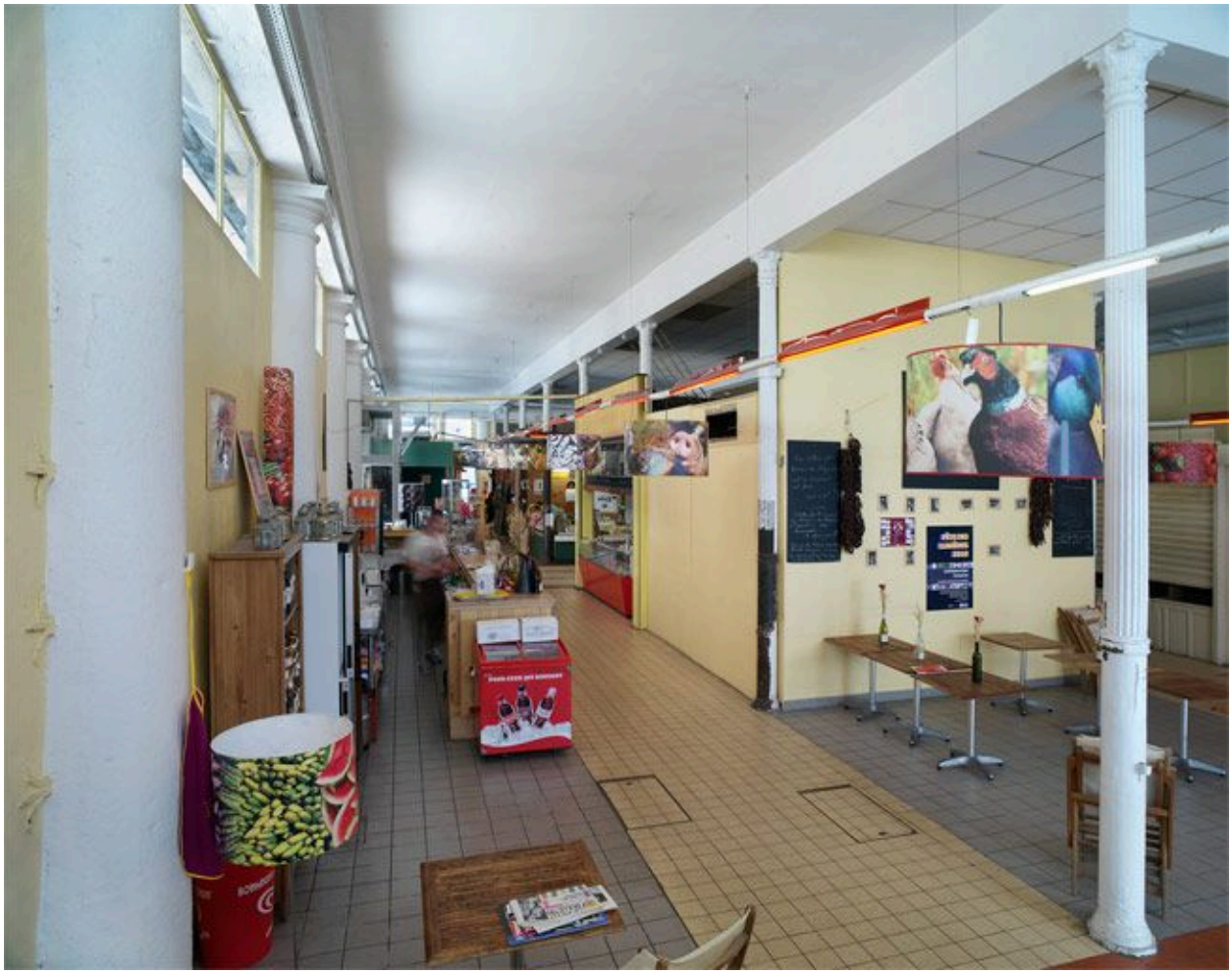

Vue intérieure

IVR82_20116901212NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue intérieure : les colonnes en fonte soutenant le lanterneau

IVR82_20116901211NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Colonne en fonte : détail d'un chapiteau

IVR82_20116901213NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plaque rapportée sur les volets roulants extérieurs, marque du fabricant : l'Invulnérable à Caluire

IVR82_20116901210NUCA
Auteur de l'illustration : Bertrand Stofleth
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue depuis le sud-est, état en 2019

IVR84_20196900424NUCAQ
Auteur de l'illustration : Franck Trabouillet
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel, ADAGP ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation